



ville de vitry sur seine

RAPPORT ANNUEL 2015

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

SOMMAIRE

RESUME SYNTHETIQUE	3
INTRODUCTION	4
I- LES RÉSULTATS TECHNIQUES	5
1.1- LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	5
1.1.1- <i>Le périmètre de la collecte des déchets ménagers</i>	5
1.1.2- <i>L'organisation de la collecte</i>	6
1.1.3- <i>Les quantités collectées en 2015</i>	8
1.1.4- <i>Le traitement et la valorisation des déchets ménagers</i>	19
1.1.5- <i>La réduction des déchets</i>	23
1.1.6- <i>La collecte pneumatique</i>	26
1.2- BILAN ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DECHETS	31
1.3- LES DECHETS NON MENAGERS	34
1.3.1- <i>L'organisation des collectes</i>	35
1.3.2- <i>Traitement et valorisation</i>	38
II- LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	39
2.1- LE MODE D'EXPLOITATION	39
2.2- LE COUT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT.....	40
2.2.1- <i>Les résultats 2015 du SYCTOM</i>	40
2.2.2- <i>Les dépenses de la Ville de Vitry-sur-Seine</i>	42
2.2.3- <i>Les sources de financement</i>	44
2.2.4- <i>Bilan 2015</i>	47
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	48
ANNEXE 1	52
ANNEXE 2	57
ANNEXE 3	60
ANNEXE 4	62

RESUME SYNTHETIQUE

La Ville de Vitry-sur-Seine assure la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés et confie la compétence du traitement (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et papiers, encombrants) au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, agissant pour 84 collectivités et quelques 5 777 444 habitants.

Le verre, les déchets ménagers toxiques, les déchets électriques et électroniques ainsi que les déchets végétaux ne sont pas traités dans les installations du Syctom. Ils font l'objet de filières de traitement spécifiques.

La Ville de Vitry-sur-Seine a collecté, en 2015, **30 610 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ce qui représente une diminution de 230 tonnes (- 0,7 %) par rapport à l'exercice 2014.

Les dépenses globales du service de gestion des déchets ménagers se sont élevées à environ **7 952 000 €** en 2015. A ce montant, il convient d'ajouter les coûts de travaux de la collecte pneumatique qui se montent à 5 030 000 € (exclusivement en investissement). Les recettes s'élèvent à environ **7 564 000 €** et proviennent essentiellement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale (RS) perçue auprès des professionnels dont les déchets assimilables aux ordures ménagères sont collectés sous forme contractuelle par la ville.

Le budget général de la collectivité intervient pour équilibrer le financement complet du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ce rapport intègre les données fournies dans le bilan d'activité 2015 du SYCTOM et sera mis à disposition du public. A titre indicatif, le rapport présente également les résultats de la collecte des déchets non ménagers - déchets communaux issus principalement du nettoyage urbain - qui sont pris en charge également par la collectivité.

INTRODUCTION

Le législateur a souhaité instituer la transparence sur la mise en œuvre du service public d'élimination des déchets ménagers, faciliter le débat dans les assemblées délibérantes et informer les usagers. Le Maire est chargé de présenter au Conseil Municipal un rapport où doivent figurer, a minima, des indicateurs portant sur la collecte, le traitement, les modalités d'exploitation, les coûts annuels, les financements.

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à Vitry-sur-Seine est présenté au Conseil Municipal depuis l'année 2000, conformément au décret d'application n° 2000-404 publié au Journal Officiel le 14 mai 2000.

I- LES RÉSULTATS TECHNIQUES

1.1- Les déchets ménagers et assimilés

1.1.1- Le périmètre de la collecte des déchets ménagers

La Ville de Vitry-sur-Seine assure la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés et confie la compétence du traitement (valorisation, recyclage, élimination des déchets ultimes) au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique en effet que les communes ou groupements de communes ont l'obligation d'assurer l'élimination des déchets ménagers (art. L. 2224-13 à L. 2224-17).

L'ensemble de la population vitriote est desservi par des collectes en porte à porte, dans le cadre d'un découpage du territoire communal en 14 secteurs.

La population légale au 1^{er} janvier 2015 s'élève à 88 850 habitants. Le nombre de ménages connu au recensement de 1999 s'élevait à 79 322 habitants (INSEE 1999). La population a donc augmenté de 12,01 % sur la période 1999-2015. L'évolution inter-annuelle n'est pas connue précisément.

Le chiffre de 88 850 habitants est pris en compte pour l'évaluation de la production de déchets ménagers dans le rapport.

Pour l'exercice 2015, la Ville de Vitry-sur-Seine s'est fixée comme objectifs principaux de :

- Diminuer les quantités de déchets collectés notamment grâce au développement d'actions de prévention (exemples : développement du compostage individuel et collectif, collecte sélective des textiles)
- Développer le recyclage et la valorisation matière
- Maîtriser les coûts de collecte et de traitement
- Eviter la dispersion des déchets toxiques ménagers dans l'environnement
- Développer la collecte automatisée des déchets (collecte pneumatique) dans l'habitat collectif.

L'organisation de la collecte répond à ces orientations afin de diriger les flux de déchets vers les filières de traitement disponibles.

1.1.2- L'organisation de la collecte

Deux collecteurs sont chargés du ramassage des déchets sur la ville : la régie communale et l'opérateur privé Véolia Propreté dans le cadre d'un marché public.

Le secteur responsable de la collecte des déchets ménagers au service Entretien - Exploitation se compose de deux agents d'encadrement et de 26 agents (chauffeurs et agents de collecte). En 2015, il y a eu 9 accidents de travail liés à la collecte des déchets entraînant 166 jours d'arrêts maladie.

Les catégories de déchets collectés par la Ville auprès des ménages sont les suivantes :

Type de collecte	Type de contenant	Fréquence ou Nombre de points de collecte	Collecteur
Les emballages recyclables comprenant bouteilles plastiques, papiers, cartons, acier, aluminium (porte à porte)	Bac à couvercle jaune	1 fois par semaine	Régie et Véolia Propreté
Les emballages recyclables comprenant bouteilles plastiques, papiers, cartons, acier, aluminium (collecte pneumatique)	Borne jaune	15 bornes	Sita Ros Roca / Véolia
Le verre (porte à porte)	Bac à couvercle vert	1 fois par semaine	Véolia Propreté
Le verre (apport volontaire)	Conteneur vert	31 conteneurs dans la ville	Véolia Propreté
Les journaux-magazines seuls (apport volontaire)	Conteneur gris-bleu	16 conteneurs dans la ville	Véolia Propreté
Les ordures ménagères résiduelles (en mélange)	Bac à couvercle marron	2 à 3 fois par semaine (selon le secteur de collecte)	Régie et Véolia Propreté
Les ordures ménagères résiduelles (en mélange)	Borne marron	18 bornes	Sita Ros Roca / Véolia
Les encombrants (porte à porte)	Aucun	Sur rendez-vous 4 jours par semaine	Régie et Véolia Propreté

Les déchets toxiques ménagers (apport volontaire)	Camion « Planète »	Janvier – avril 2015 : 4 demi-journées par mois Mai – décembre 2015 : 2 demi-journées par mois	Véolia Propreté
Les déchets verts des particuliers (porte à porte)	Sac réutilisable	Fréquence variable pendant la période de collecte	Véolia Propreté

La collecte en porte à porte :

- Il existe 5 secteurs de collecte pour les déchets verts et 14 secteurs pour la collecte des ordures ménagères, des multimatériaux et du verre :
 - o 4 secteurs Régie
 - o 4 secteurs Entreprise
 - o 6 secteurs mixtes

La régie municipale utilise 9 bennes de collecte et l'entreprise 7.

Soixante-trois sorties de bennes hebdomadaires ont lieu sur le territoire communal. Les tournées ont lieu le matin pour les ordures ménagères résiduelles, les multimatériaux et le verre. Les bennes font de 1 à 3 tours. Les équipes sont composées obligatoirement d'un chauffeur et de deux ripeurs.

- La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est établie, depuis la mise en place des collectes sélectives, à deux fois par semaine (on la dénomme ainsi C2) sur l'ensemble de la ville. Mais, en raison des difficultés de stockage des déchets (locaux insuffisants ou inappropriés) et de la mise en œuvre du tri sur certains secteurs, la collecte de grands ensembles est réalisée trois fois par semaine (on la dénomme ainsi C3).
- Lorsque les véhicules de collecte ne peuvent pas accéder au droit de leur domicile, les résidents regroupent les bacs individuels pour faciliter le ramassage. Ainsi, 80 points de regroupements sont répertoriés sur le territoire communal.
- Le verre et les emballages ménagers sont collectés une fois par semaine (on dénomme cette collecte C1) sur l'ensemble de la ville.
- Les encombrants sont collectés chaque semaine du lundi au jeudi sur rendez-vous.

La collecte en apport volontaire :

- Trois « points propreté » sont à disposition des Vitriots (rue Gérard Philipe, rue du Bel Air et rue Pierre Sépard). Ces points permettent la collecte du verre, des journaux-magazines, des huiles de vidange usagées et des textiles, linge de maison et chaussures.
- La déchèterie du SYCTOM, située 44, rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine est accessible gratuitement aux particuliers pour le déversement des déblais et gravats inertes, ferrailles et métaux non ferreux, bois, déchets verts du jardin, déchets tout venant, textiles, emballages ménagers, verre, petits et gros électroménagers et déchets ménagers spéciaux (piles, batteries de véhicules, huiles de vidange et

lubrifiants automobile, peintures, solvants, colles et vernis). Le site est ouvert tous les jours (sauf 1^{er} mai) de 10h00 à 18h00.

- Les déchets ménagers toxiques peuvent être déposés auprès du « camion planète », stationné :
 - o les 1^{ers} et 3^{èmes} (point supprimé à partir de mai 2015) mercredi du mois sur le Marché du centre-ville
 - o le 2^{ème} jeudi (point supprimé à partir de mai 2015) et 4^{ème} dimanche du mois sur le marché du 8 mai 1945 (rue Camille Blanc / angle rue du 8 mai 1945)

Sont admis en dépôts les déchets suivants : lubrifiants moteur, batteries, piles, ampoules et néons, médicaments et radiographies, aérosols, produits pâteux (ex : peintures), solvants, produits phytosanitaires, acides et bases.

La collecte pneumatique :

La collecte pneumatique permet de collecter les ordures ménagères résiduelles et les multi-matériaux recyclables, hors verre, de manière sélective par la mise en place de deux bornes distinctes. Les déchets sont acheminés via le réseau jusqu'au terminal de collecte où ils sont compactés dans des caissons. Ils sont ensuite dirigés vers les filières de traitement appropriées.

La collecte pneumatique a été mise en service le 19 juin 2015 pour les 811 logements de l'Ogif et 3 commerces (cf. 1.1.6).

1.1.3- Les quantités collectées en 2015

La Ville a collecté en 2015, 30 610 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 24 993 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Par rapport à l'exercice précédent, ces résultats présentent une hausse des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées de 0,6 % et une **réduction du tonnage global des déchets ménagers de 0,7 %**.

Certains dispositifs de collecte sur la Ville ont été modifiés entre 2014 et 2015 (modification des fréquences de collecte pour les déchets toxiques et les déchets verts et organisation de collectes solidaires de déchets d'équipements électriques et électroniques). La production totale de déchets des ménages (hors apports volontaires en déchèterie) s'élève ainsi à **345 kg/hab** en 2015 (354 kg/hab en 2014).

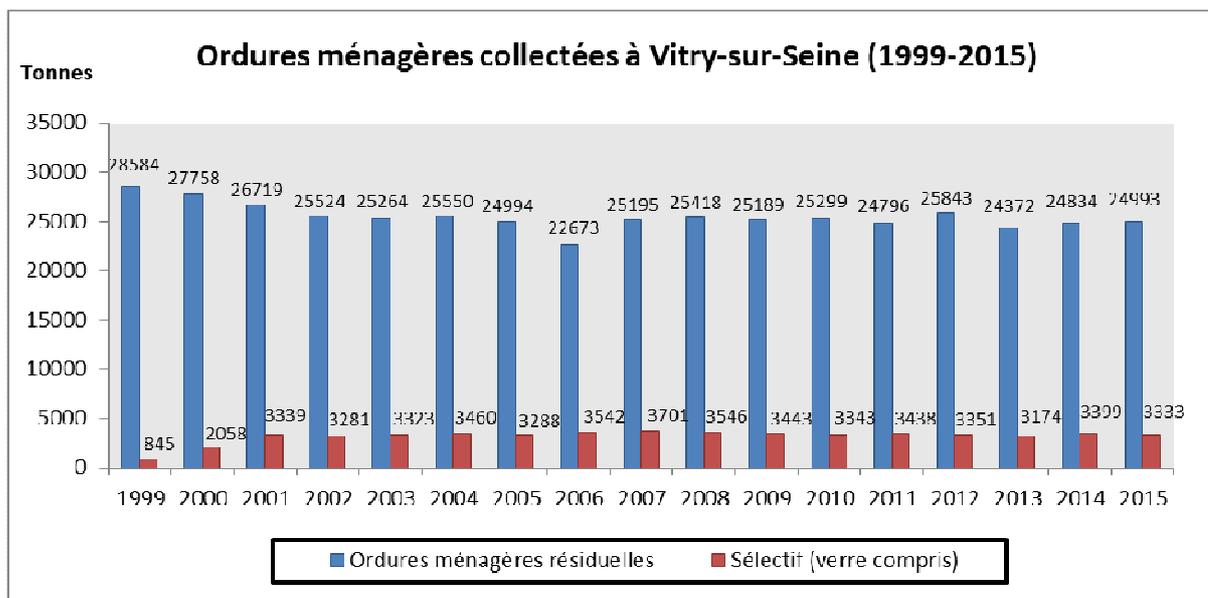
Flux de déchets	2015 (en tonnes)	2014 (en tonnes)	Ecart (en tonnes)	Evolution (en %)
Ordures ménagères résiduelles	24 993	24 834	+ 159	+ 0,6
Collectes sélectives (verre et multimatériaux)	3 333	3 399	- 66	- 1,9
<i>Multimatériaux seuls</i> (emballages et papiers-cartons)	2 164	2 239	- 75	- 3,3
<i>Verre seul</i>	1 169	1 161	+ 8	+ 0,7
Encombrants	1 479	1 474	+ 5	+ 0,4
Déchets électriques et électroniques (D3E)	7,6	3,6	+ 4	+ 111,1
Déchets toxiques des ménages	11,63	14,17	- 3	- 17,9
Déchets verts des ménages	785,9	1 116	- 330	- 29,6
TOTAL	30 610	30 841	- 230	- 0,7

*Tonnages de déchets collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine en 2015-
Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)*

Les ordures ménagères

Il faut noter que la production d'ordures ménagères résiduelles (déchets en mélange) s'avère à Vitry-sur-Seine l'une des plus faibles pour l'ensemble du périmètre du SYCTOM. Pour 2015, elle est de **281 kg/hab/an** (329 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Syctom).

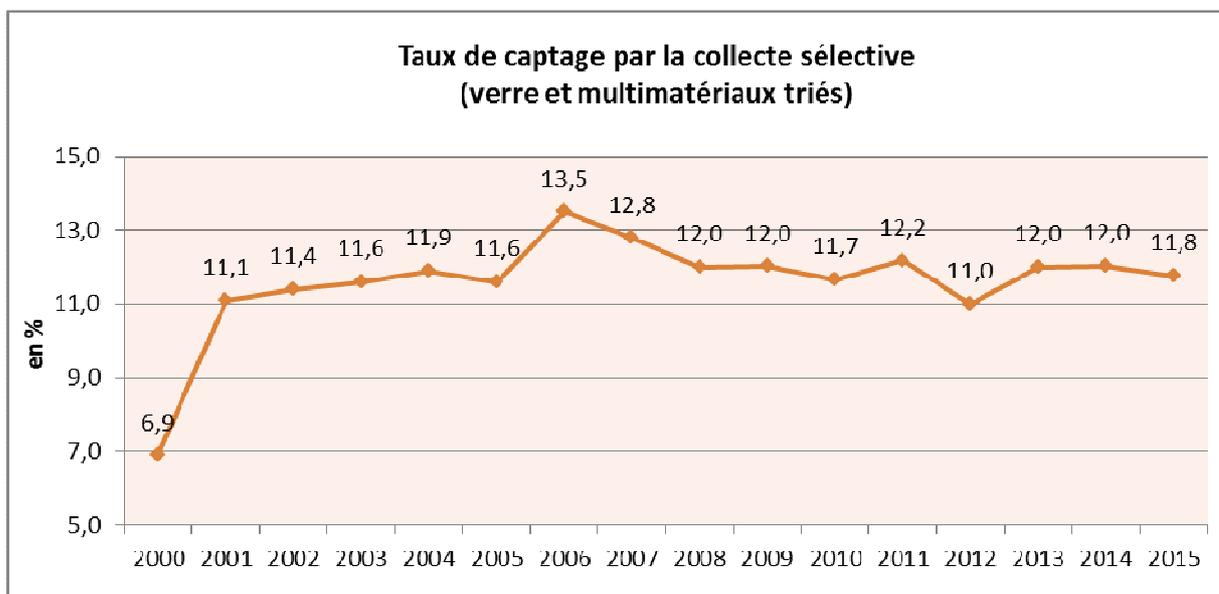
Ces tonnages comprennent les déchets industriels banals collectés, en même temps que les déchets ménagers, auprès d'administrations et d'entreprises (cf. déchets non ménagers).



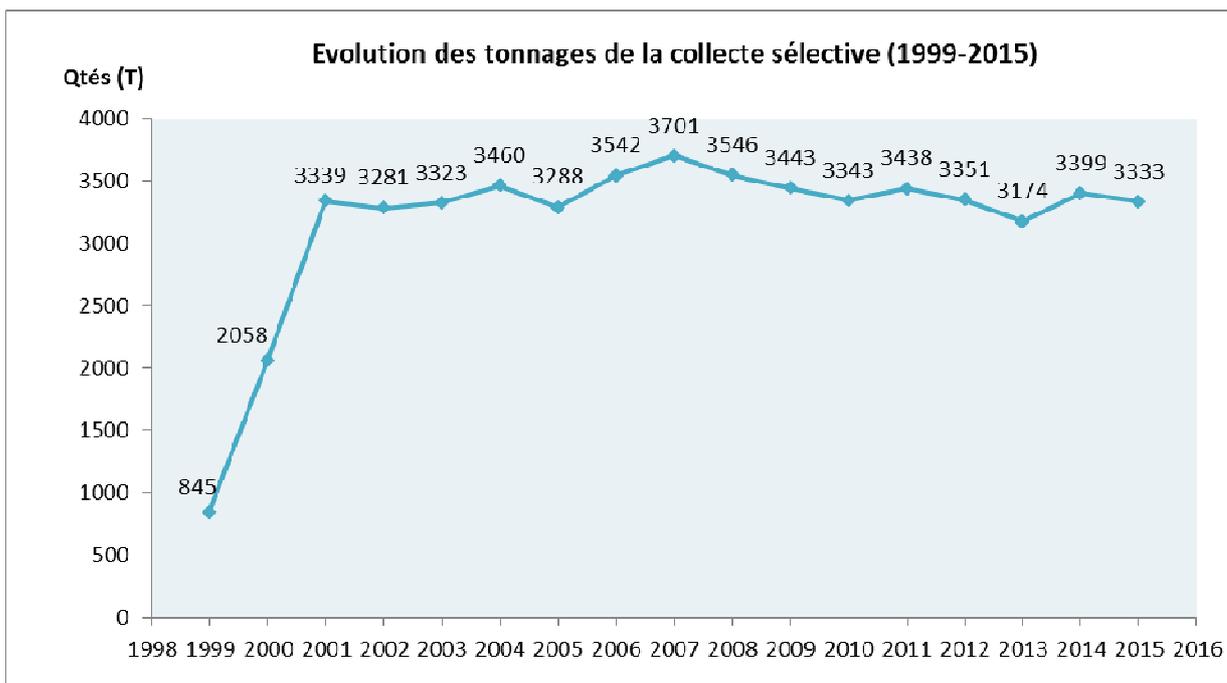
Evolution des tonnages de déchets ménagers collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 1999 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

La collecte sélective

Les tonnages des collectes sélectives (emballages et verre) diminuent de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de captage des collectes sélectives (emballages, journaux-magazines, verre) reste stable (11,8 %). En 2015, la collecte sélective représente **37,5 kg par habitant** de déchets triés (51 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Sycotm).



Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)



Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

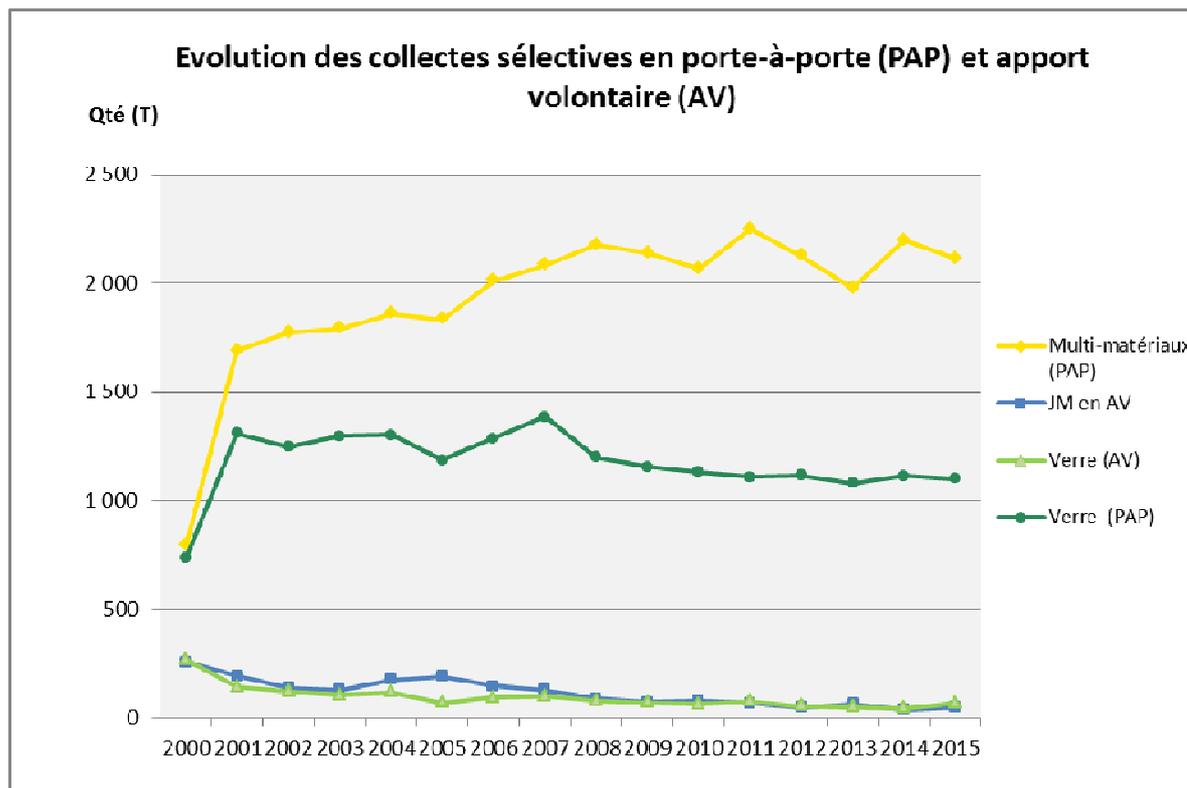


*Collecte par benne tasseuse des bacs multimatériaux
(couvercle jaune) en porte à porte*

Depuis la mise en place de la collecte sélective en 2000, les collectes en porte à porte ont pris le pas sur les collectes en apport volontaire. Une part des colonnes d'apport volontaire est maintenue en place car elles permettent aux personnes motivées de déposer le verre et les papiers, lorsque les bacs de pré-collecte ne leur sont pas accessibles.

De plus, avec le développement progressif de la collecte pneumatique, des colonnes d'apport volontaire pour le verre sont installées pour remplacer les bacs roulants des résidences raccordées.

On note cette année une diminution des quantités de multimatériaux et de verre collectés en porte à porte (respectivement - 3,8% et - 1,2%). Quant aux journaux-magazines et au verre collectés en apport volontaire, les quantités ont augmenté de respectivement 24% et 46% entre 2014 et 2015.



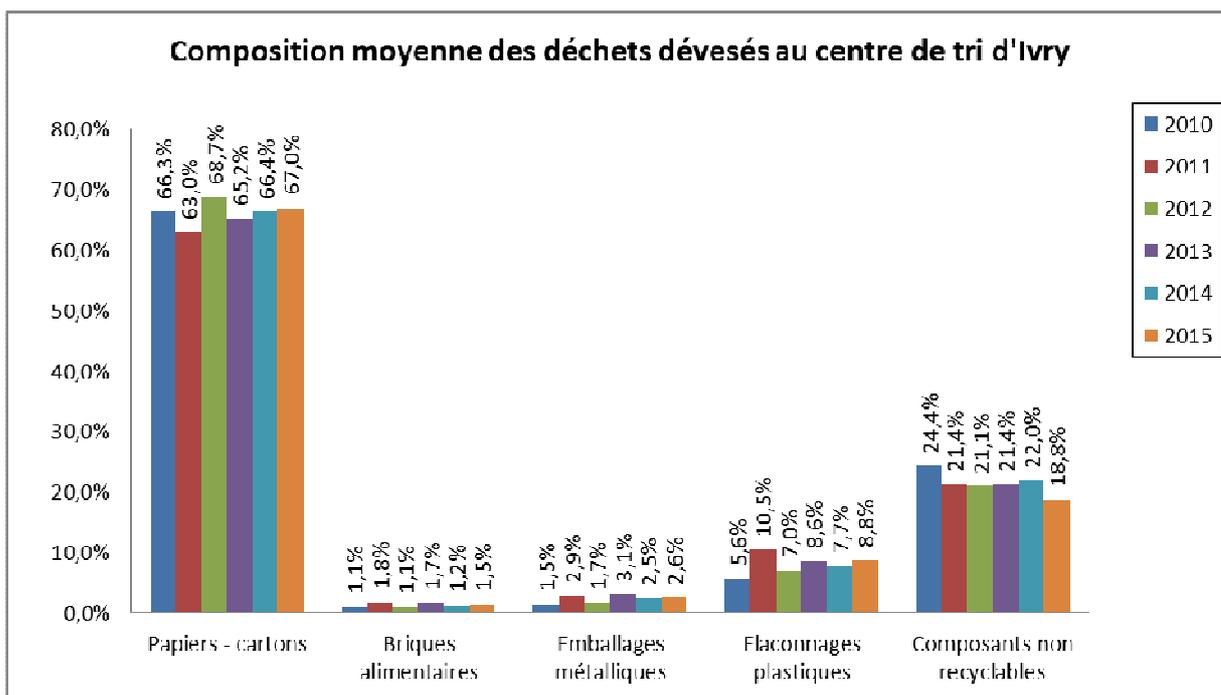
Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

Composition des déchets déposés au centre de tri d'Ivry-sur-Seine par la ville de Vitry-sur-Seine

Une caractérisation consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. Dans ce cas, elle permet de connaître la proportion de matières recyclables par type de matériau pour les collectes sélectives.

Un échantillon est prélevé dans une benne et est ensuite trié en différentes catégories.

- Nombre de caractérisations réalisées en 2010 pour Vitry-sur-Seine : 2
- Nombre de caractérisations réalisées en 2011 pour Vitry-sur-Seine : 12
- Nombre de caractérisations réalisées en 2012 pour Vitry-sur-Seine : 18
- Nombre de caractérisations réalisées en 2013 pour Vitry-sur-Seine : 18
- Nombre de caractérisations réalisées en 2014 pour Vitry-sur-Seine : 18
- Nombre de caractérisations réalisées en 2015 pour Vitry-sur-Seine : 10



Bennes refusées en entrée de centre de tri :

Les bennes de collecte sélective sont refusées en entrée de centre de tri lorsque le taux de refus (matériaux non recyclables) est supérieur à 20%.

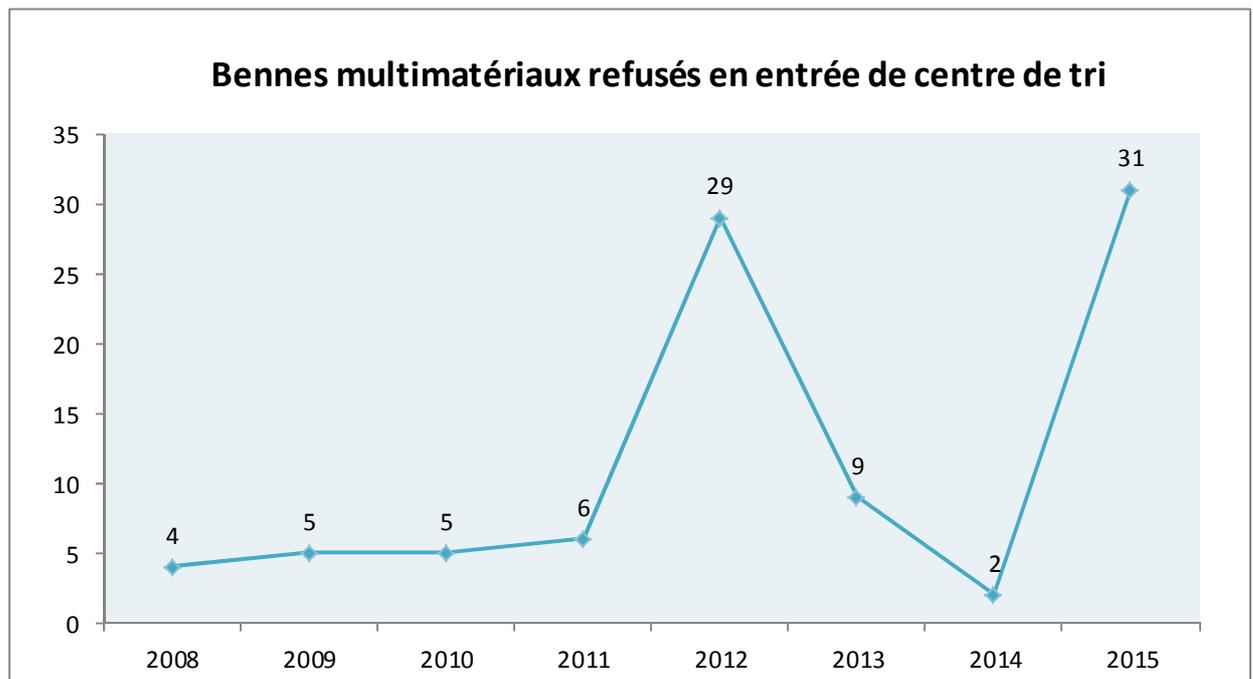
On observe une forte augmentation du nombre de bennes déclassées entre 2014 (2) et 2015 (31).

Cette forte augmentation est essentiellement liée à la mise en route du système de collecte pneumatique. En effet, la seule difficulté rencontrée à ce jour sur l'exploitation du système est la mauvaise qualité des collectes sélectives. Les collectes sont humides, sales et malodorantes en raison de la présence d'ordures ménagères (environ 40%). Ces ordures ménagères proviennent d'erreurs de tri des utilisateurs. Il faut savoir que le système a été mis en service auprès d'habitants qui ne triaient pas leurs déchets. Le chemin va donc être long pour que le geste de tri s'inscrive dans leurs habitudes.

Toutefois, il est à noter que la collecte pneumatique a permis de gagner de nouveaux trieurs. En effet, le taux de captage des collectes sélectives dans les secteurs desservis par ce système de collecte est supérieur au taux moyen de captage sur la ville (19% contre 12%)

Des actions ont déjà été entreprises ou projetées par la municipalité pour apporter une solution à ce problème de qualité des collectes sélectives :

- au printemps 2015, équipement des caissons de collecte sélective d'une sorte de tamis permettant de réduire les quantités de particules fines présentes dans les collectes
- courant septembre 2016 : modification des étiquettes consignes de tri apposées sur les bornes (simplification des consignes)
- courant octobre 2016 : interventions des animateurs déchets de la ville dans les halls des immeubles desservis pour rappel des consignes de tri et des modalités d'utilisation des bornes



Décote du verre :

Depuis le mois de mars 2012, les recettes font l'objet d'une décote sur la qualité du verre par la société Verallia (Pôle Conditionnement de la société Saint Gobain pour l'emballage en verre). Cette décote a pour conséquence une minoration de 25% sur le prix de reprise du verre appliquée par le verrier et donc une diminution des soutiens financiers perçus par la ville.

Le verre est classé selon trois critères :

- Sa densité (elle ne doit pas dépasser 0,81)
- Sa teneur en infusible (elle ne doit pas dépasser 0,5% soit 5 000 g/t de verre brut)
- Sa teneur en impuretés globales (elle ne doit pas excéder 2% du verre brut)

Jusqu'au 30 juin 2014, le verre produit par la ville était déposé, en mélange avec d'autres collectivités, sur une plate-forme de transit à Villeneuve-le-Roi.

L'ensemble de la plate-forme est décoté en raison de la densité du verre qui est trop concassé (0,93 à 0,97).

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la ville dispose d'une alvéole spécifique où seul le verre collecté sur Vitry-sur-Seine est déposé.

Des mesures correctives sont mises en place sur la ville pour obtenir des résultats permettant de supprimer la décote (communication, affichage des consignes de tri, contrôles qualité...).

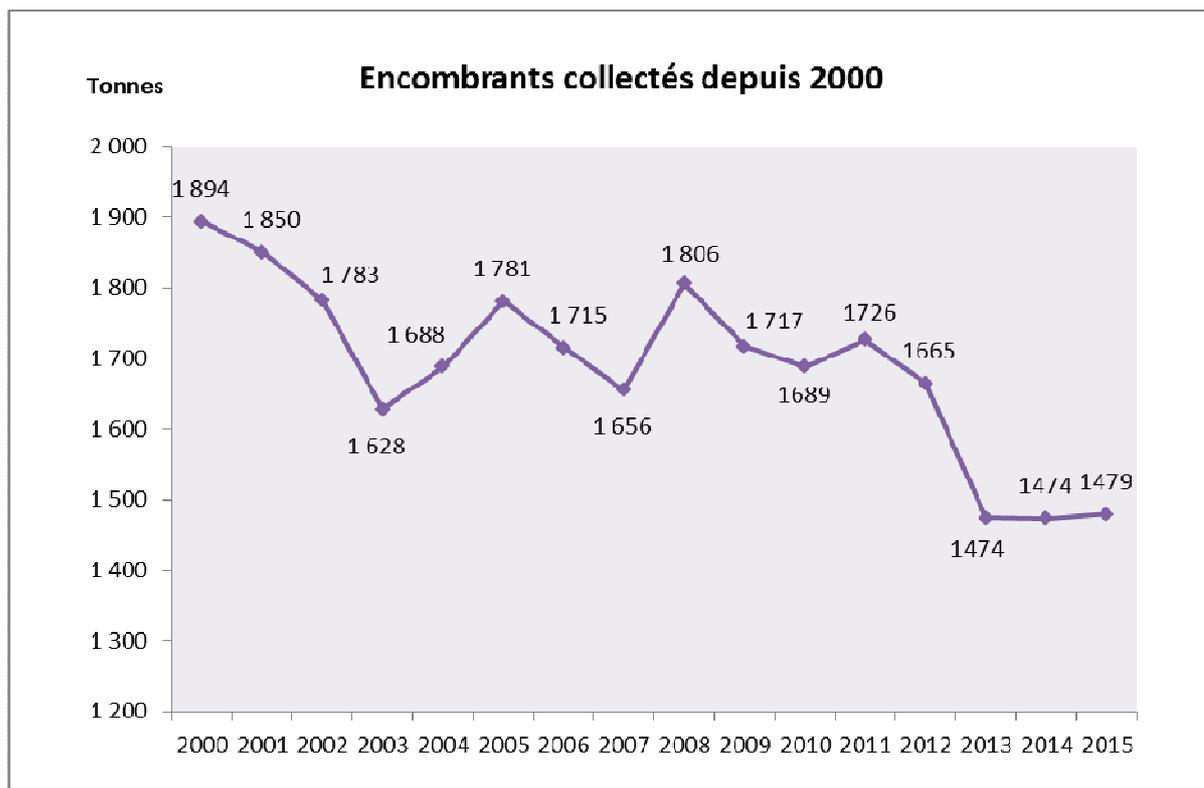
Une rencontre avec la société Saint Gobain est prévue en début d'année 2016.

Les encombrants

La collecte des encombrants pose des problèmes persistants pour la propreté urbaine, liés au déficit de stockage dans l'habitat collectif (locaux inadaptés ou insuffisants) ou d'organisation (gestion des apports par les habitants et des enlèvements) ce qui peut générer certains dépôts sauvages.

Les tonnages collectés entre 2014 et 2015 sont stables.

La production d'encombrants est de **17 kg par habitant** (31 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Syctom).



Tonnages d'encombrants collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 – service Environnement
(source : service Entretien-Exploitation)

Les déchets électriques et électroniques

Depuis juillet 2012, les déchets électriques et électroniques ne sont plus collectés par la municipalité.

Cependant, les appareils ramassés dans les dépôts sauvages sont entreposés au Centre Technique Municipal avant d'être collectés par la société Valdelec, dans le cadre du partenariat entre la ville et l'éco-organisme Eco-systèmes.

En 2013, quatre points de collecte ont été créés dans l'habitat collectif en partenariat avec les bailleurs volontaires (OPH, Semise, Immobilière 3F et ICF La Sablière). Les appareils sont stockés dans des locaux dédiés au sein des résidences jusqu'à leur enlèvement par la société Valdelec (partenariat Ville – Eco-Systèmes).

En 2015, des collectes ont été effectuées uniquement sur deux sites (Semise et OPH).

En 2015, 1,2 tonnes de ces déchets, soit 129 appareils, ont été récupérées.

Depuis septembre 2015, des collectes solidaires sont organisées sur le territoire une fois par mois par Eco-Systèmes. 6,4 tonnes d'appareils ont été collectées par ce biais et redistribuées à des structures de l'économie sociale et solidaire pour leur réemploi.

	2014	2015	Variations 2014/2015 (%)
Quantités collectées en point de collecte (t)	3,6	1,2	- 67%
Nombre d'appareils collectés	501	129	- 74,2%
Quantités collectées en collecte solidaire (t)	/	6,4	/
Total (t)	3,6	7,6	+ 111,1%

On note une augmentation des quantités collectées (+ 111,1%) par rapport à 2014 provenant de l'organisation des collectes solidaires au cours du 2^{ème} semestre 2015.

Les déchets ménagers toxiques

En 2015, 271 dépôts ont été effectués dans les 2 points d'apport volontaire mis en place (-32,4% par rapport à 2014) représentant 11,6 tonnes. Les quantités déposées ont diminué par rapport à l'année 2014 (- 17,9 %).

En raison des contraintes budgétaires, les points de collecte rue Gérard Philipe, angle rue Anatole France et rue d'Ivry et angle de rue Planquette et rue Audran ont été supprimés au 1^{er} juillet 2014. Ceux sur les marchés du centre-ville et du 8 mai 1945 sont conservés mais la fréquence de collecte a été réduite de moitié portant la prestation à 2 demi-journées par mois à partir de mai 2015.

Cette collecte sélective des déchets toxiques des ménages permet d'éviter l'incinération de déchets ou leur dépôt sauvage, susceptibles d'entraîner une pollution de l'air, des sols et des eaux. Cette élimination est prise en charge entièrement par la Ville, dans le cadre du marché de collecte.

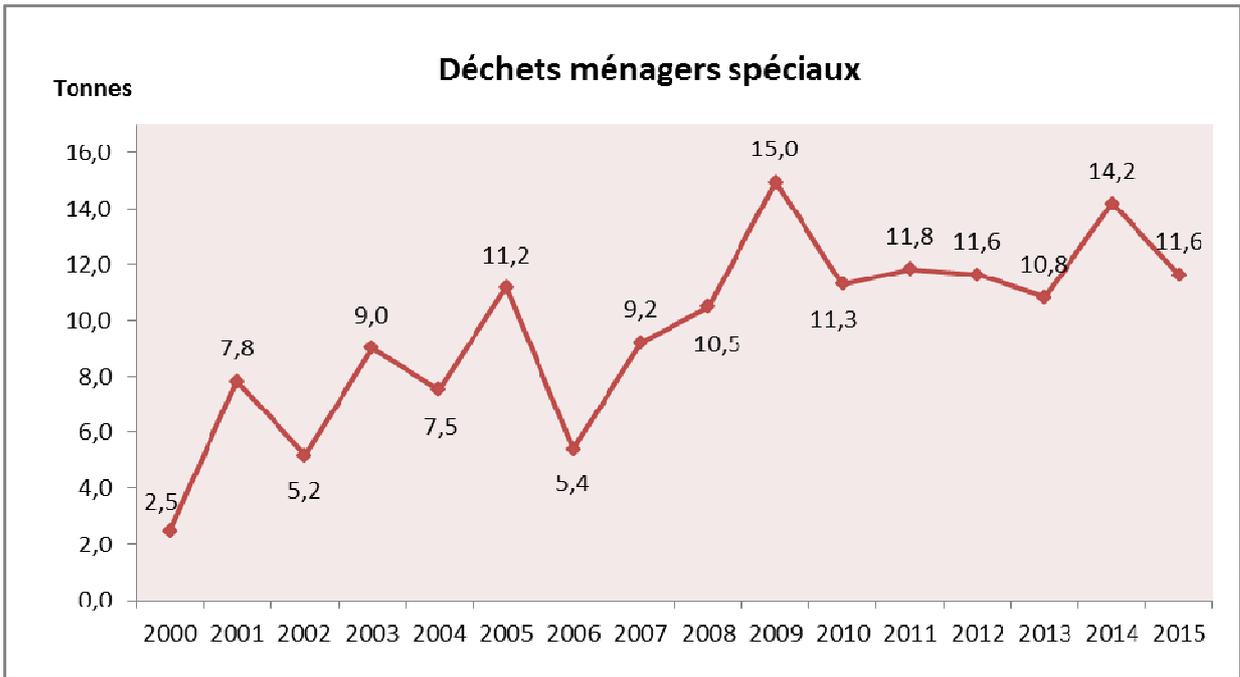
La déchèterie du SYCTOM à Ivry-sur-Seine accepte également la plupart des déchets toxiques des ménages.

Ces déchets peuvent être, pour partie, régénérés par des filières industrielles. Le bon fonctionnement des filières de traitement et de recyclage exige en effet de limiter, le plus possible, le risque de pollution du gisement valorisable et recyclable par des déchets toxiques.

Certains déchets (piles, ampoules, médicaments...) peuvent être ramenés en magasin dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie du producteur).

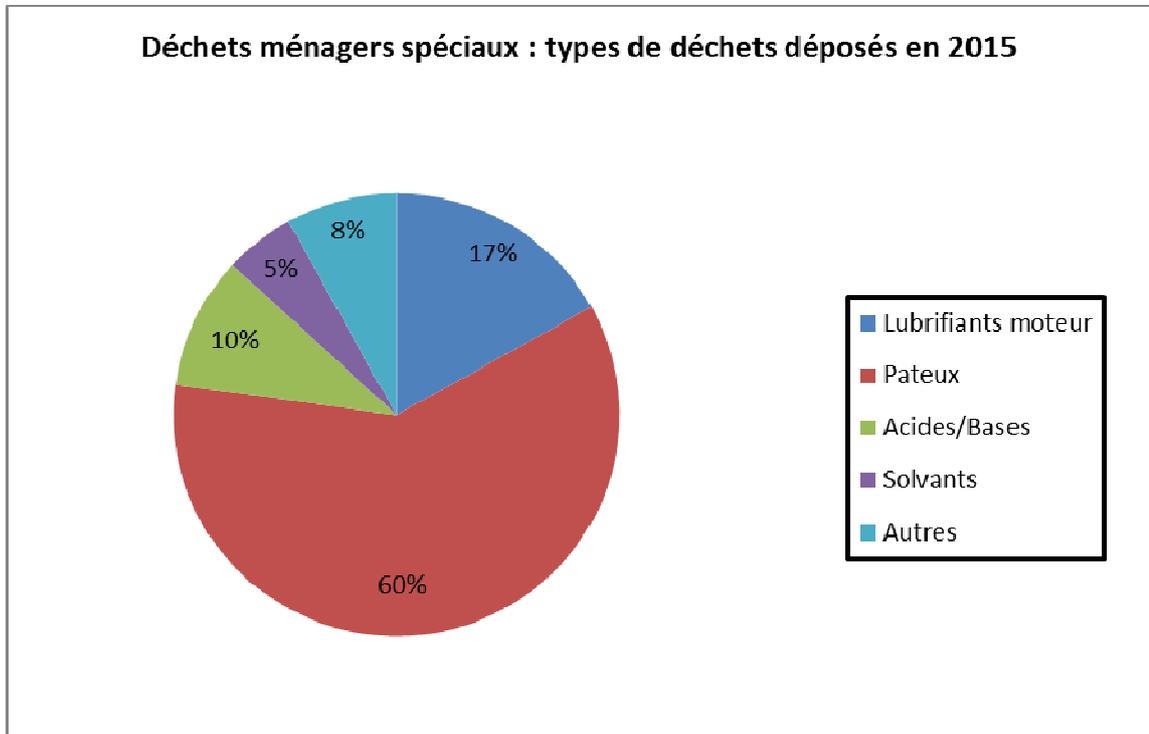


Le camion « Planète »



Tonnages de déchets ménagers spéciaux collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

Répartition des déchets collectés



Autres : batteries, piles, ampoules et néons, médicaments...

Les déchets verts des ménages

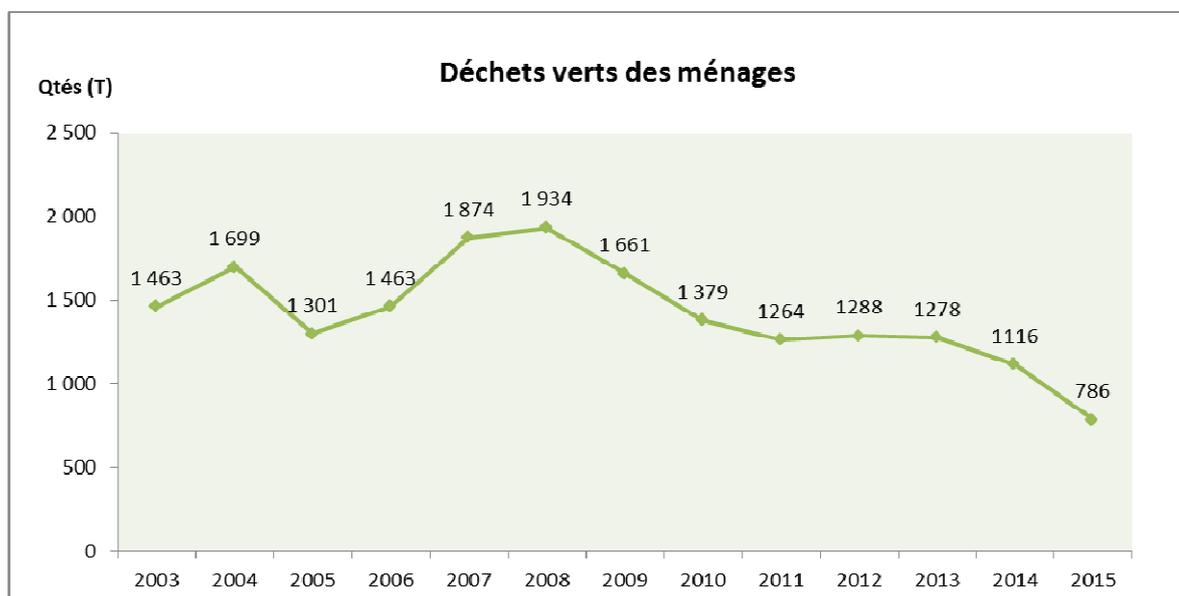
Les déchets verts des ménages sont collectés, depuis 2003, auprès des pavillons et des immeubles ne dépassant pas trois logements. La collecte est organisée en cinq secteurs pour un service proposé d'avril à mi-novembre.

Depuis 2015, les fréquences de collecte sont modifiées, en tenant compte de la saisonnalité, à un passage toutes les semaines ou toutes les deux semaines.

Pour cette collecte spécifique, la Ville fournit des sacs réutilisables.

Le traitement par compostage n'est pas effectué dans les installations du SYCTOM. Les déchets verts des ménages sont déversés au centre de transfert exploité par la société TAIS à Villeneuve-le-Roi. Ils sont ensuite dirigés vers le site de traitement REP à Claye-Souilly (77).

Cette collecte évolue essentiellement en fonction des conditions climatiques de l'année qui conditionnent la production végétale.



Tonnages de déchets verts des ménages collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2003 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

1.1.4- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers

L'organisation de la collecte et du traitement des déchets dépend étroitement de la disponibilité, de la capacité de traitement et des procédés mis en œuvre par les équipements implantés dans un périmètre accessible. Dans le contexte de la petite Couronne parisienne, les équipements de traitement sont nombreux et souvent proches de la commune.

Le SYCTOM exerce, par délégation, la responsabilité de mettre en œuvre le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour ses adhérents. Le verre ne transite pas par le SYCTOM mais vers des centres de tri permettant une valorisation par la société Verallia / Saint-Gobain.

Le SYCTOM rassemble 84 communes et traite les déchets d'environ 5,7 millions d'habitants soit 9 % de la population nationale.

Les déchets dans les installations du SYCTOM

La part des ordures ménagères résiduelles a diminué (- 2,3 % entre 2014 et 2015). Les quantités des collectes sélectives sont en augmentation (+ 3 % par rapport à 2014).

Production de déchets ménagers dans le périmètre du SYCTOM en 2015

2015	kg / hab
Ordures ménagères	329
Collectes sélectives (emballages et journaux-magazines)	31
Verre	20
Encombrants	31
Déchetteries	3
TOTAL	414

service Environnement (source : SYCTOM)

Déchets réceptionnés dans les installations du SYCTOM en 2015

Source	2015 (tonnes)	2014 (tonnes)	Ecart (tonnes)	Evolution (%)
Ordures ménagères (strictes)	1 852 269	1 900 267	- 47 998	- 2,5
Encombrants	179 200	170 504	8 696	5,1
Collectes sélectives	179 581	174 376	5 205	3,0
Déversement en ISDND *	46 911	45 035	1 876	4,2
Déchetteries	15 577	17 180	- 1 603	- 9,3
Compostage	117	34	83	244,1
Verre (transitant par Syctom)	0	0	0	/
TOTAL (tonnes)	2 273 655	2 307 396	- 33 741	- 1,5

service Environnement (source : SYCTOM)

* Installations de stockage des déchets non dangereux

Les modes de valorisation mis en œuvre par le SYCTOM

Les modes de traitement mis en place se répartissent ainsi : la valorisation énergétique, la valorisation matière et l'envoi en centre d'enfouissement technique.

Mode de traitement des déchets entrants	Proportion en 2015	Proportion en 2014
Valorisation matière	26 %	25 %
Valorisation énergétique	66 %	67 %
Envoi en centre d'enfouissement technique	8 %	8 %

Au final, en 2015, le SYCTOM a traité l'équivalent de **475 kg** de déchets ménagers par habitant. Les filières mises en place permettent de recycler ou de valoriser les matériaux et de produire de l'énergie. Enfin, en 2015, 37 kg/habitant de matériaux sont encore dirigés en centre d'enfouissement technique (+ 0,9% par rapport à 2014).

	2015 (tonnes)	kg/hab	Proportion	Mode de traitement
Valorisation matière	602 583	104	26 %	Tri et recyclage
Valorisation verre	116 086	20		Tri et recyclage
Valorisation organique	61	0	0 %	Compostage
Valorisation énergétique	1 812 590	314	66 %	Incinération
Envoi en ISDND	212 910	37	8 %	Enfouissement

*Filières de traitement appliquées aux déchets réceptionnés par le SYCTOM – service Environnement
(source : SYCTOM)*

Le traitement par incinération et valorisation énergétique

Les ordures ménagères résiduelles, collectées à Vitry-sur-Seine, sont traitées par le Centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII (capacité : 730 000 tonnes/an). L'incinération permet une valorisation énergétique des déchets par production de vapeur alimentant le réseau de chaleur et d'électricité. L'incinération permet également de traiter facilement les déchets déclassés dans les centres de tri des collectes sélectives. Les mâchefers (résidus d'incinération) et ferrailles sont valorisés comme matériaux.



Centre de tri et de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII (photo : Syctom)

Les sites de réception des collectes séparatives

Les objets encombrants (mobilier cassé ou usagé, matelas, grands cartons...) et les gravats sont pré-triés dans les centres du Syctom avant d'être dirigés vers des centres spécialisés.

Les déchets verts des ménages sont déversés au centre de transfert exploité par TAIS à Villeneuve-le-Roi avant d'être dirigés pour valorisation organique par compostage au site REP à Claye-Souilly (77).

Les déchets ménagers toxiques sont collectés en apport volontaire puis dirigés vers différentes filières de traitement et de valorisation : les piles vers EURODIEUZE à DIEUZE (77), AGM à Chanteloup les Vignes (78) ou RECYMET (Suisse) ; les batteries sont traitées par l'usine de LIFMETAL ; les autres produits sont pris en charge par SARP INDUSTRIES.

Les déchets électriques et électroniques entreposés au Centre Technique Municipal et chez les bailleurs partenaires sont collectés par SEMAER puis dirigés vers différentes filières de traitement et de valorisation : le gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge ...) chez REVIVAL à Gennevilliers (92), le gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...) chez REFINAL INDUSTRIES à Bruyères sur Oise (95), les écrans chez REGAIN ECO-PLAST à Fourchambault (58), les écrans plats chez VEOLIA - TRIADE à Saint Sylvain d'Anjou (49) et les petits appareils en mélange chez REMONDIS à Saint Thibault (10).

Enfin, la déchetterie d'Ivry-sur-Seine, exploitée par la société SITA, reçoit directement les déversements des particuliers. Le SYCTOM ne fournit pas de statistiques permettant de connaître l'origine des dépôts effectués par les ménages selon leur commune de provenance.

La déchetterie est fréquentée à 25% par des vitriots.

La valorisation des matériaux

Seul le verre n'est pas pris en charge par le SYCTOM mais dirigé vers le centre de transfert exploité par Tais/Généris à Villeneuve le Roi (94). Le matériau est ensuite expédié à l'usine de recyclage de Verallia / SAINT GOBAIN à Vauxrot (Aisne) pour une valorisation matière.

Les emballages ménagers et les papiers (journaux-magazines) collectés dans le cadre de la collecte sélective sont traités par le centre de tri multifilières du SYCTOM à Ivry-sur-Seine. Les matériaux sont ensuite acheminés vers différents sites industriels pour y être valorisés.

Cette valorisation matière est assurée principalement par les sociétés suivantes :

Matériau	Filière	Devenir	Transport
Journaux, revues, magazines	Papeterie UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)	Papier journal	Fluvial (péniche ou conteneurs)
Cartons bruns et cartonnettes	Papeteries Europac (76), Saica (02), Emin Leydier (10)	Carton brun	40% de transport fluvial (péniche), le reste en routier
Gros de magasin (mélange de papiers)	Cartonneries de Gondardennes ou RenoDiMedici (62)	Carton ondulé ou plat	Routier
Emballages légers alimentaires (ELA)	Papeterie Georgia Pacific (45) et Nova Tissue (88)	Papier d'hygiène et domestique	Routier
Flaconnages plastiques en PET	Usine France Plastiques Recyclage à Limay (78)	Granulés entrant dans la composition des bouteilles	Transport fluvial (péniche) après regroupement des flux à Gennevilliers
Flaconnages plastiques en PEHD	Usine Neufchâteau (88), MPB (71) et Lünen (Allemagne)	Produits en PEHD (tuyaux assainissement, arrosirs...)	Routier
Aluminium issu de la collecte sélective	Usine Regeal-Affimet à Compiègne (60)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Routier
Aluminium issu des mâchefers	Usine Galloo à Halluin (Belgique)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Routier
Acier issu des collectes sélectives	Usine Arcelor à Dunkerque (59)	Produits en acier	Routier
Acier issu des mâchefers	Grosses ferrailles : Galloo Ile-de-France à Bonneuil-sur-Marne (94) Petites ferrailles : Galloo Métal ou autres sous-traitants (Belgique et 59)	Produits en acier	Routier et montée en puissance du transport fluvial entre Bonneuil et Halluin en Belgique (grosses ferrailles)

Filières de reprise des matériaux recyclables

L'enfouissement en centre technique

Le Syctom a recours à des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) pour :

- ✓ Une part des ordures ménagères résiduelles
- ✓ Les refus de tri des objets encombrants (matériaux non recyclables)

Les déchets stockés en ISDND représentent 212 910 tonnes en 2015 soit une augmentation de 0,9% par rapport à 2014.

La part des déchets enfouis a considérablement baissé entre 2011 et 2015 (- 53%), de sorte que l'enfouissement ne représente plus que 8% des modes de traitement auxquels a recours le Syctom, au bénéfice du recyclage et de la valorisation énergétique.

1.1.5- La réduction des déchets

Afin de répondre aux objectifs de réduction des déchets fixés par la loi Grenelle 2 de l'Environnement et le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Ile-de-France, la Ville s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Pour élaborer et mettre en œuvre ce programme, la ville a signé le 26 janvier 2011 un accord cadre de partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Ce programme repose sur un contrat de performance pluriannuel, établi pour 5 ans, ouvrant droit à une aide forfaitaire annuelle en fonction de la réalisation des objectifs fixés : la réduction a minima de 7 % de la production d'ordures ménagères et assimilées du territoire. L'année de référence étant celle précédant la décision de financement par l'ADEME (9 décembre 2010), soit l'année 2009.

En 2011, un diagnostic de l'état de la prévention sur le territoire communal et de la collectivité a été réalisé, servant de base à l'élaboration du plan pluriannuel d'actions 2012-2015.

Les actions sont réparties selon 5 grandes thématiques :

- ✓ Sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- ✓ Eco-exemplarité de la collectivité
- ✓ Actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)
- ✓ Actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi ...)
- ✓ Actions de prévention quantitative ou qualitative des déchets des entreprises

Le programme pluriannuel d'actions a été validé par le conseil municipal du 14 décembre 2011.

Il s'agit de la cinquième et dernière année de mise en œuvre du PLPD.

2015 aura ainsi vu la poursuite des actions déjà engagées et le développement de nouvelles initiatives.

Compostage et lombricompostage individuel

La promotion du compostage est une des actions principales du PLPD.

En 2015, 11 sessions de distribution de composteurs (livraison en porte-à-porte ou retrait dans un lieu défini) ont été organisées.

144 personnes ont été formées par un maître composteur ou les animateurs déchets de la ville en 2015 (662 depuis le début de l'opération).

Les vitriots ont le choix entre trois types de matériel (composteurs en bois ou en plastique 400 L, lombricomposteurs).
Ainsi, ce sont 236 composteurs et 30 lombricomposteurs qui ont été distribués en 2015 (899 composteurs et 147 lombricomposteurs depuis le début de l'opération en mars 2012).

Compostage collectif

Parallèlement, l'opération de promotion du compostage domestique a été développée autour de l'habitat collectif. Il s'agit d'un enjeu important puisque le taux d'habitat vertical est de 70% sur la ville.

7 sites de compostage collectif en pied d'immeuble ont été installés depuis 2012 au sein de copropriétés et de foyers pour personnes âgées.

Le suivi des sites est réalisé par les animateurs déchets de la ville.

En 2015, quatre nouvelles résidences ont été équipées (trois copropriétés et un foyer pour personnes âgées). Un des sites est suivi par un prestataire pour une durée d'un an. L'accompagnement des autres sites est assuré par la ville.

Utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations communales

L'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations communales s'est poursuivie en 2015.

Ils ont été utilisés lors des fêtes du Lilas.

Distribution d'autocollants Stop-Pub

Tout au long de l'année, des autocollants Stop-Pub ont été mis à disposition des vitriots à l'hôtel de ville, dans les relais mairie et lors de la réception des nouveaux arrivants.

Ils ont également été proposés aux vitriots par les ambassadeurs du développement durable et les animateurs déchets lors de leurs actions de sensibilisation en porte-à-porte.

En 2015, ce sont 1 478 autocollants qui ont été distribués par ce biais.

Collecte des textiles, linge de maison et chaussures

La ville a signé un contrat en janvier 2013 avec la société Ecotextile pour la collecte des textiles, linge de maison et chaussures.

La société Ecotextile doit également assurer la fourniture, la maintenance et l'entretien du parc de conteneurs.

47 bornes sont installées sur le domaine public en 2015 pour un total de 123 tonnes collectées (117 tonnes en 2014).

D'autres prestataires sont présents sur la ville et installés sur le domaine privé. Ils ont collecté 45 tonnes en 2015.

Eco-exemplarité de la collectivité

La ville a initié une démarche d'éco-exemplarité afin de démontrer à l'ensemble des acteurs du territoire qu'il est possible de s'engager et qu'il est nécessaire d'agir à tous les niveaux.

Différentes actions sont en cours en 2015 : un groupe de travail achats responsables visant à intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés de la ville, la

rationalisation de la consommation de papier, la réduction des consommables, la gestion des impressions...

Un nouveau programme d'actions sera défini et mis en place en 2016 en partenariat avec le référent développement durable de la ville.

Opération Eco-défis sur les marchés aux comestibles de la ville

Le label Eco-défis est un concept de sensibilisation des commerçants et artisans développé par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et la CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Cette opération a pour objectif de mobiliser, autour des questions de propreté et de gestion des déchets, les commerçants et les artisans des deux marchés par le biais du délégataire et du placier.

Le projet a débuté par un état des lieux des deux marchés à la fin de l'année 2015.

Des préconisations et des pistes d'amélioration seront proposées au délégataire par les conseillers des chambres consulaires. Deux autres visites seront programmées en 2016 : une à mi-parcours et une en fin d'opération afin de voir les actions mises en place et les résultats obtenus.

A l'issue d'un comité de pilotage, il sera décidé d'attribuer ou non le label « Eco-défis des Commerçants et Artisans » à chaque marché.

Sensibilisation de la population à la prévention des déchets

Tout au long de l'année 2015, les supports de communication (Vitry Hebdo, Vitry le Mensuel, le site internet...) ont relayé les diverses informations concernant le programme de prévention des déchets de la ville.

Des stands de sensibilisation à la pratique du compostage ont été tenus à l'occasion du rendez-vous annuel des Mains Vertes et de la fête des Jardins (organisés par le service municipal des Espaces Verts), à la Maison des Projets et sur les deux marchés de la ville.

Des stands de sensibilisation au gaspillage alimentaire, au réemploi, à la collecte et au réemploi des textiles usagés et à la nocivité de certains déchets ont été tenus sur les deux marchés de la ville.

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », plusieurs animations ont été réalisées : sensibilisation au gaspillage alimentaire au magasin Simply Market (stand d'information et coaching courses) et sensibilisation au réemploi sur les marchés du Centre-ville et du 8 mai 1945.

Des actions de sensibilisation pour le public « enfants » ont également été mises en place : atelier brico-récup aux fêtes du Lilas, une représentation du spectacle « Bienvenue dans ma Poubelle », acquisition de jeux de société sur les thématiques tri et prévention, animations dans les centres de loisirs...

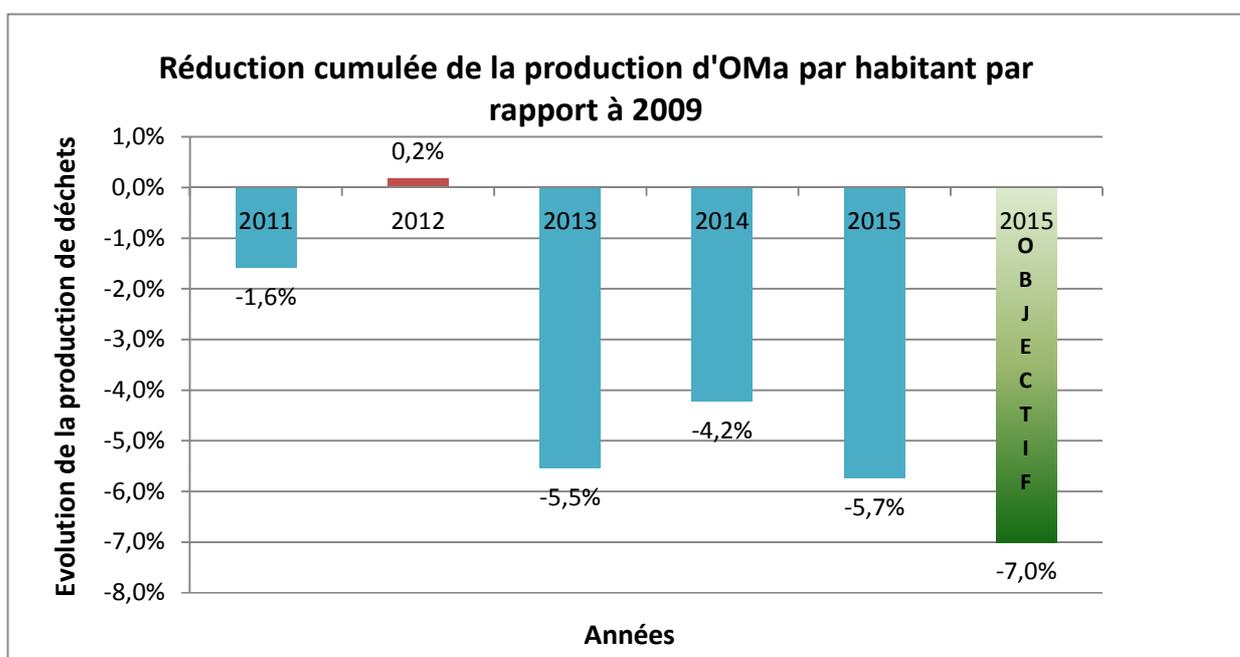
A travers ces différentes actions, ce sont environ 3 000 vitriots qui ont été sensibilisés à la nécessité de réduire leur quantité de déchets.

Bilan

L'objectif de réduction de 7 % vise à plafonner la production annuelle d'ordures ménagères assimilées par habitant à 315 kg soit - 24 kg par rapport à ce que chaque habitant produisait en moyenne en 2009 (année de référence, 339 kg).

On observe une diminution sur la période 2011-2015 de 5,7%.

L'objectif n'est pas atteint mais on note tout de même une baisse conséquente (19,4 kg/hab).



1.1.6- La collecte pneumatique

En matière de développement durable, les bénéfices apportés par la mise en place d'un système innovant de collecte des déchets tel que le système de collecte pneumatique de Vitry-sur-Seine sont nombreux :

DECHETS	<i>Amélioration des performances de tri</i>	Grâce à la suppression des vides ordures, à la disponibilité permanente et à l'accessibilité des bornes de collecte.
	<i>Tri des bio-déchets</i>	Pré-équipement du système pour la collecte de ce 3 ^{ème} flux.
	<i>Amélioration des conditions de travail des agents en charge de la gestion des déchets</i>	Plus de charges lourdes (bacs pleins) à manipuler.
CADRE DE VIE	<i>Amélioration de l'hygiène et de la sécurité dans les quartiers</i>	Plus de déchets renversés sur les trottoirs. Plus de bacs incendiés. Plus de trottoirs encombrés par des conteneurs obligeant les piétons à descendre sur la chaussée.

	<i>Amélioration du cadre de vie dans les quartiers</i>	Plus de longues files de conteneurs sur les trottoirs. Mise en place d'équipements (bornes et terminal de collecte) intégrés à leur environnement. Réduction du bruit, de la pollution atmosphérique et des embouteillages provoqués par les bennes de collecte.
ENERGIE	<i>Maitrise des quantités d'énergie utilisées</i>	Gestion entièrement automatisée et optimisée du système.
EAU	<i>Réduction des quantités d'eau utilisée.</i>	La collecte pneumatique utilise peu d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - de faibles quantités servent au traitement des odeurs et des poussières - le nettoyage des bornes est réalisé une à deux fois par an, ce qui représente des volumes d'eau nettement inférieurs à ceux utilisés pour le lavage régulier des conteneurs en habitat collectif
COÛTS	<i>La collecte pneumatique devrait permettre une réduction des coûts de fonctionnement</i>	Diminution des coûts de collecte. Diminution des charges des bailleurs.

Tous ces éléments font du développement de la collecte pneumatique à Vitry-sur-Seine un projet totalement en adéquation avec les orientations du Grenelle de l'Environnement et des plans locaux de gestion des déchets (plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés notamment).

La collecte pneumatique acceptera à terme trois types distincts de déchets. Dans un premier temps, les ordures ménagères résiduelles et les multi-matériaux recyclables, hors verre, seront collectés de manière sélective par la mise en place de deux bornes distinctes. A terme, dans les établissements de restauration collective, la fraction fermentescible des ordures ménagères sera collectée distinctement via une troisième borne de collecte. Le tri est effectué à la source par les occupants des immeubles (comme pour la collecte traditionnelle), par dépôt dans des bornes de couleurs différentes suivant la nature des déchets acceptés.

La collecte du verre est réalisée via des conteneurs d'apport volontaire situés sur le domaine public ou privé.

Le marché de conception-réalisation de l'ouvrage de collecte pneumatique des déchets a été attribué au groupement Sita - Ros Roca en juillet 2011.

Le projet concerne quatre secteurs :

- ✓ Le secteur Balzac
- ✓ Le secteur du 8 mai 1945
- ✓ La ZAC Rouget de Lisle
- ✓ Le secteur Commune de Paris sud

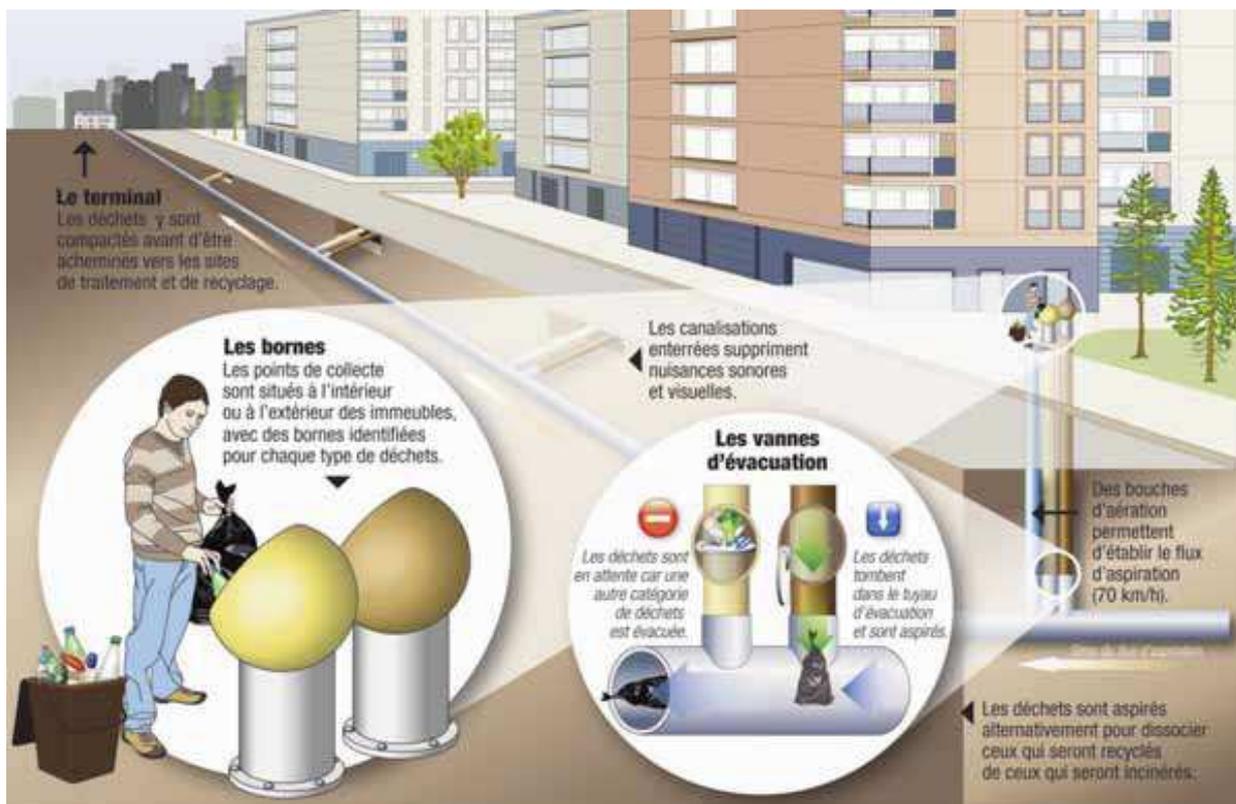


Schéma du process de la collecte pneumatique

Terminal de collecte

Les travaux de construction du terminal de collecte, démarrés en mars 2013, se sont achevés fin mars 2015. La Phase d'Observation en Marche Industrielle (POMI) d'une durée de 12 mois a démarré le 29 juin 2015.

Cette POMI correspond, en quelque sorte, à la période de rodage du terminal. Pendant ces 12 mois d'exploitation continue, le concepteur-constructeur doit s'assurer que tous les équipements fonctionnent comme prévu. A l'issue de la POMI, fin juin 2016, le maître d'ouvrage, après contrôle des performances des équipements, réceptionnera le terminal et les équipements qu'il contient.



Terminal de collecte pneumatique

Secteur 8 mai 1945

Les travaux de pose du réseau et des chambres de bornes ont été effectués dans les rues Constant Coquelin, du 11 Novembre 1918, Camille Blanc (sud), Bourgogne, Albert Thomas et dans la copropriété du 182, avenue Rouget de Lisle.



Photos des travaux

Secteur Balzac

Les travaux de pose du réseau ont démarré sur la rive Est de le RD5 (entre la rue Voltaire prolongée et le terminal de collecte).

Mise en service du système

La mise en service du système (terminal, réseau et bornes) a eu lieu le 29 juin 2015.

Les premiers bénéficiaires de ce nouveau système de collecte des déchets ont été :

- les 811 logements du groupe Ogif (rue Constant Coquelin, rue du 11 Novembre 1918, rue Camille Blanc et rue de Bourgogne)
- les trois commerces de la rue Constant Coquelin

Ce 29 juin, 33 bornes, réparties sur 15 points de collecte, ont été mises en service.

Pour accompagner cette mise en service, une campagne de communication a été développée :

- Sensibilisation en porte-à-porte (présentation du dispositif et rappel des consignes de tri) par les animateurs déchets (661 médiations réalisées soit 81,5% des locataires rencontrés) à partir de mi-mai
- Réunions publiques d'information (9 janvier, 3 et 5 juin) en partenariat avec le centre social Les Portes du Midi
- Apposition d'étiquettes de consignes de tri sur les bornes
- Moment convivial le 29 juin au soir avec rencontre des habitants pour présentation du système et rappel des consignes de tri

- Accompagnement des locataires pendant les 3 premiers mois suivant la mise en service par des permanences des animateurs déchets autour des bornes le matin et en soirée

Questionnaire de satisfaction

Afin d'avoir un retour sur les premiers mois d'utilisation du système et de connaître les impressions des premiers utilisateurs, un questionnaire de satisfaction a été distribué à l'ensemble des locataires de l'Ogif en décembre.

Sur les 811 foyers interrogés, 140 ont répondu (taux de réponse : 17,3%).

Les principaux enseignements de cette enquête sont :

- 130 foyers trouvent que ce nouveau système est satisfaisant : 93%
- 132 foyers trouvent que le système est simple à utiliser : 94%
- 118 foyers trouvent que ce système a amélioré la propreté de la résidence : 84%
- 113 foyers trouvent que ce système a favorisé le geste de tri sélectif : 80%



Bornes rue de Bourgogne

1.2- Bilan environnemental du traitement des déchets

La prévention des déchets

Pour succéder au plan Métropole prévention déchets 2010-2014, le Syctom a approuvé le 19 juin 2015 un nouveau dispositif pour la période 2015-2020. Celui-ci ne se limite plus à la prévention des déchets mais intègre le tri, avec deux volets spécifiques : le tri à la source des biodéchets et l'amélioration de la collecte sélective des emballages et des papiers graphiques. Trois modes d'intervention sont prévus : accompagnement mutualisé sous maîtrise d'ouvrage du Syctom, soutien financier dans le cadre d'appels à projets et appel à idées pour faire émerger des solutions innovantes.

De plus, des équipes d'éco-animateurs seront spécialement créées en 2016 pour réaliser des opérations de sensibilisation en porte-à-porte, des animations événementielles et des enquêtes.

La valorisation matière

A l'heure de la transition énergétique, le traitement des déchets s'inscrit plus que jamais dans une logique d'économie circulaire. Face à la raréfaction des ressources naturelles, les déchets deviennent une précieuse alternative à l'utilisation des énergies fossiles et des matières premières d'où l'objectif premier du Syctom : valoriser toujours plus et mieux.

Les quantités des collectes sélectives ont augmenté entre 2014 et 2015 (+3%) ainsi que la quantité des objets encombrants traités par le Syctom (+ 5,1%).

30% des déchets (soit 718 730 tonnes) sont recyclés en nouvelles matières premières (plastique, papier, acier, aluminium, verre...) ou mâchefers.

Extension des consignes de tri

La loi sur la transition énergétique l'a réaffirmé en 2015 : d'ici 2022, le tri de tous les emballages plastiques sera généralisé en France.

Site pilote de l'expérimentation, le centre de tri à Sevran reçoit déjà tous les emballages plastiques de son bassin versant depuis 2012 et a été modernisé en 2014. Pour optimiser le recyclage de ces déchets, le Syctom a demandé en 2015 à la société IHOL de compléter la modernisation du process.

Depuis fin 2015, le centre de tri de Romainville traite désormais tous les emballages plastiques du territoire d'Est Ensemble.

Pour adapter les autres centres (Paris XV, Isséane et Nanterre), le Syctom a engagé des études de faisabilité dans le cadre d'une convention signée en 2016 avec Eco-Emballages.

De nouveaux flux au crible du recyclage

Le centre de tri à Nanterre est le premier d'Ile-de-France à trier les petits emballages métalliques, avec le soutien d'Eco-Emballages et du fonds de dotation créé par Nespresso. 32 tonnes d'aluminium ont été récupérées en 2015. Depuis l'automne, le centre de tri modernisé à Romainville a également rejoint le projet « métal ».

Pour faire face à l'augmentation des tonnages des déchets de chantier, le Syctom a renouvelé son marché dédié avec pour objectif de mieux valoriser séparément les objets encombrants.

La valorisation organique et énergétique

66% des déchets du Syctom sont valorisés sous forme de vapeur ou d'électricité (correspondant à 300 000 équivalents-logement de 70 m² alimentés en chaleur).

La chaleur générée permet de produire de l'électricité mais surtout d'alimenter en vapeur les réseaux de la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) à hauteur de 47%. En 2015, ce partenariat a été renforcé avec pour objectif de sécuriser l'atteinte, par la CPCU, du seuil de 50% d'énergie renouvelable pour l'obtention du label européen « Réseau de chaleur vert ».

Le Syctom travaille également sur la production de Combustible Solide de Récupération (CSR) à partir des ordures ménagères résiduelles, conformément aux objectifs de la loi de transition énergétique. Le projet de reconstruction du centre à Ivry-Paris XIII prévoit de privilégier cette part à haut pouvoir calorifique pour alimenter les fours, en écartant en amont la fraction humide traitée séparément.

L'année 2015 a permis de poser les bases d'une coopération entre le SIAAP et le Syctom pour valoriser les produits organiques inhérents à leurs activités. Le projet envisagé consiste à traiter conjointement les boues d'épuration et la fraction organique issue du tri-préparation des ordures ménagères résiduelles. Ce traitement, sur un site existant du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), permettra de produire du biogaz, ensuite injecté dans le réseau de gaz naturel. Pour étudier les conditions de réalisation du futur centre, les deux syndicats ont décidé fin 2015 de signer un accord-cadre comprenant un volet de recherche et développement.

Reconstruction du centre à Ivry-Paris XIII

Après la signature du marché de conception – construction – exploitation, 2015 a été consacrée aux études d'avant - projet.

Le projet issu du dialogue compétitif prévoit la construction successive d'une unité de valorisation énergétique, d'une capacité moitié moindre que l'actuelle et d'une unité de valorisation organique.

Sur ce dernier point, à la demande de la ville d'Ivry-sur-Seine d'externaliser le procédé de méthanisation et dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, une étude complémentaire a été engagée.

L'objectif est de trouver des solutions alternatives et d'adapter le projet dans la durée.

Parallèlement, le Syctom a relancé la concertation autour du projet. Un comité de suivi composé d'élus, d'institutions et d'associations a été créé et la Commission Nationale du Débat Public sollicitée pour désigner un garant.

D'ici 2017, les élus du Syctom auront les éléments pour prendre une décision.

La surveillance des rejets atmosphériques

En 2015, le Syctom a poursuivi sa politique volontariste de mesures et de surveillance stricte de ses installations, au-delà des obligations faites à ses exploitants.

Comme chaque année, des campagnes de surveillance des retombées ont été réalisées aux abords des unités d'incinération au moyen de jauges Owen et d'analyses de mousses et lichens. Les résultats, bien en deçà des seuils réglementaires, démontrent une pleine maîtrise de l'activité de traitement des déchets.

Un partenariat a en outre été conclu avec Airparif pour l'amélioration des connaissances liées aux dioxines et furanes autour des usines d'incinération.

Le recours aux transports alternatifs

En 2015, environ 360 000 tonnes de déchets ont ainsi été transportées par voie d'eau. Ce type de transport est également privilégié pour le transport du papier, des cartons et des plastiques, une fois valorisés. Il représente, en 2015, 31% des transports du Syctom.

Le transport ferroviaire sera intégré au projet de centre de tri à Paris XVII et la capacité de transport fluvial sera renforcée à Ivry-Paris XIII.

Une nouvelle tarification

En 2015, le Syctom a reversé un soutien financier de 125,90 €/t de collecte sélective pour un coût de traitement facturé de 97,40 €/t.

L'année 2015 marque un tournant avec la décision d'une refonte totale des tarifs de traitement des déchets, dans un souci de transparence et d'équité.

Ainsi, pour récompenser les collectivités et les habitants dont la performance de tri progresse, le Syctom innove en fixant la gratuité pour les tonnages de collecte sélective dépassant ceux enregistrés en 2015.

La nouvelle tarification, appliquée dès 2016, prévoit également un coût dégressif selon la performance du tri, un tarif attractif pour les biodéchets (5 €/t) et un coût de traitement des ordures ménagères équivalent au prix de revient.

1.3- Les déchets non ménagers

Les objectifs de la Ville sont de maîtriser les coûts de collecte et de traitement, de sensibiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets et d'inciter à développer la prévention et le tri.

Les catégories de déchets collectés sont :

- Les déchets industriels banals (DIB) : déchets assimilables aux ordures ménagères mais produits par l'activité artisanale, commerciale ou industrielle et les administrations
- Les déchets des marchés du centre et du 8 mai 45
- Les déchets de nettoyage et de travaux (balayures, boues de curage, gravats)
- Les « dépôts sauvages »
- Les déchets verts des espaces publics municipaux
- Les déchets des activités de soins du secteur diffus (professionnels de santé libéraux)
- Les cadavres d'animaux ramassés sur le domaine public

Les objectifs de propreté urbaine et le nombre de chantiers réalisés par la collectivité influencent la production de déchets communaux. Les résultats de la collecte des déchets non ménagers, en 2015, montrent une diminution des tonnages collectés, de l'ordre de **5,8 %** par rapport à l'année précédente.

Catégorie de collecte	2015 (tonnes)	2014 (tonnes)	Evolution (en %)
Déchets de nettoyage (sable, feuilles mortes et déchets issus du balayage des voies)	1 762	1 964	- 10,3
Déchets issus de travaux (gravats)	270	107	+ 151,7
Boues de curage	177	221	- 20,2
Déchets divers (corbeilles de propreté et dépôts sauvages)	1 600	1 895	- 15,6
Déchets issus du service des espaces verts (déchets végétaux + déchets divers)	371	385	- 4
Déchets des marchés (centre-ville et 8 mai 45)	1 067	997	+ 7
TOTAL (tonnes)	5 247	5 569	- 5,8

Collectes de déchets non ménagers réalisées par la Ville de Vitry-sur-Seine

1.3.1- L'organisation des collectes

Collecte des déchets industriels banals (DIB)

La prise en charge des déchets des activités par la collectivité n'est pas obligatoire et ne peut se faire que si cette collecte ne modifie pas les conditions techniques et économiques du service public d'élimination des déchets ménagers. Dès lors, la collectivité doit mettre en place une redevance spéciale qui finance la collecte des DIB.

Les déchets industriels banals sont collectés avec les ordures ménagères, deux à trois fois par semaine, auprès de commerçants, industriels et administrations (143 contrats redevance spéciale en 2015). Les tonnages de DIB collectés sont inclus dans la collecte des ordures ménagères en mélange. On estime les quantités collectées en 2015 à 2 550 tonnes soit 10,2 % de la quantité de déchets ménagers collectés en bacs sur la commune.

Depuis 2012, la ville propose également des bacs de collecte sélective aux professionnels.

Collecte des Marchés du Centre et du 8 mai 45

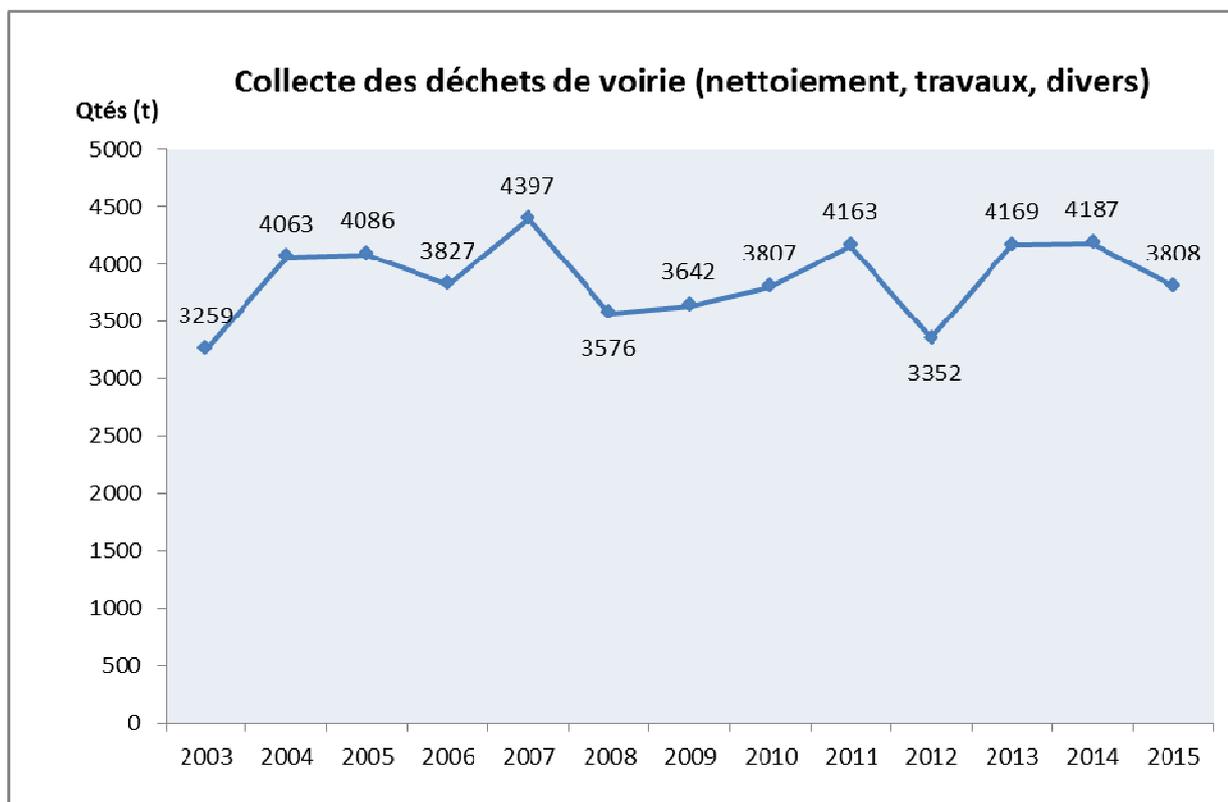
Depuis le 1^{er} avril 2007, la gestion du marché du Centre, comme du marché du 8 mai 1945, fait l'objet d'une délégation de service public auprès de la société Géraud.

La collecte des déchets est sous-traitée à la société Véolia. Les déchets collectés sont déversés sur le centre de transfert géré par la société Tais/Génériss à Villeneuve-le-Roi.

En 2015, 1 067 tonnes de déchets ont été collectées sur ces marchés, soit une augmentation de 7% par rapport à 2014.

Collecte des déchets de voirie

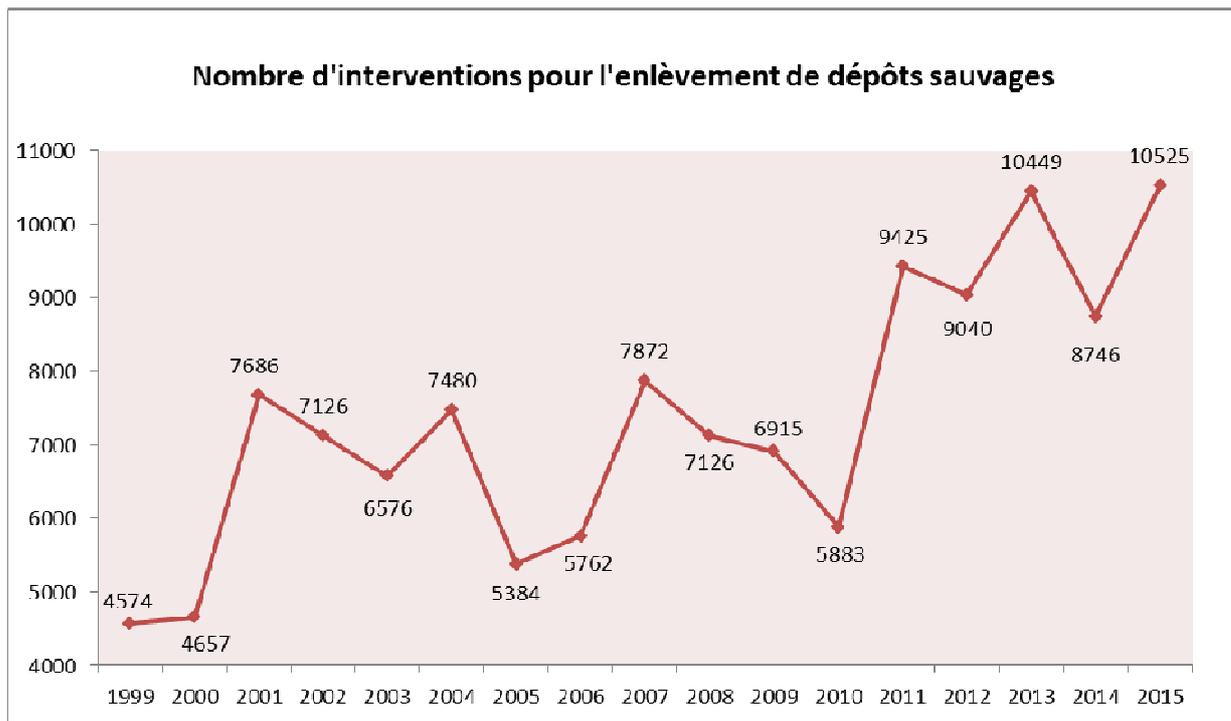
Ces déchets (balayures, boues de curage, gravats, corbeilles propreté) sont collectés quotidiennement sur le domaine public en vue d'assurer la propreté urbaine. On constate une diminution de 9,1 % des déchets de voirie collectés par rapport à l'année précédente.



Deux corbeilles compactrices solaire ont été installées sur la ville. La première, en 2012, à la gare centrale et la seconde, en 2013, à la gare des Ardoines. En 2015, une nouvelle corbeille compactrice solaire a été mise en place à l'angle de l'allée Pierre Lamouroux et du boulevard de Stalingrad.

Les dépôts « sauvages »

Ces déchets sont collectés régulièrement par une benne de repasse sur le domaine public. On constate une augmentation de 20,3 % du nombre des dépôts sauvages collectés par rapport à l'année précédente.



Evolution du nombre de dépôts sauvages de plus de 1 m³ collectés sur le domaine public – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

Une procédure a été établie afin de dresser des procès-verbaux à l'encontre des personnes effectuant des dépôts sauvages et de mettre en recouvrement les frais afférents.

Lorsqu'un dépôt sauvage est constaté sur le domaine public, les coordonnées de la personne responsable du délit sont alors recherchées par la police municipale.

Si l'auteur du dépôt est identifié, la ville établit une mise en demeure ainsi qu'un procès-verbal de délit.

Si le dépôt sauvage n'est pas évacué après cela, la ville dresse un procès-verbal de constat de carence et un devis est demandé pour l'enlèvement du dépôt.

Un prestataire procède ensuite à son enlèvement et un état de recouvrement est envoyé à la personne responsable du dépôt sauvage.

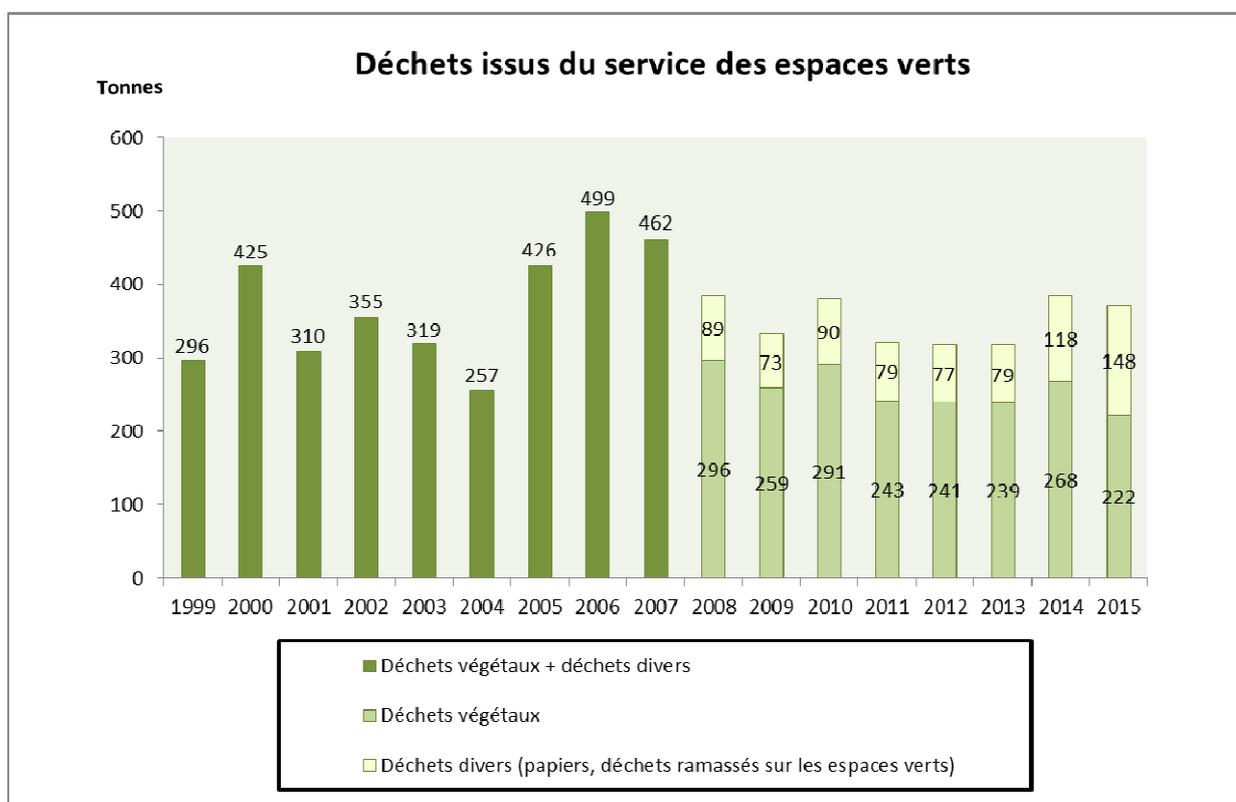
Cette procédure a débuté le 25 février 2012.

En 2015, 5 états de recouvrement ont été envoyés pour un montant total de 3 238 €.

En cas de non identification des personnes responsables des dépôts sauvages, le service municipal de collecte procède à leurs enlèvements.

Les déchets du service des espaces verts

Ces déchets (déchets végétaux et déchets divers) sont collectés et stockés temporairement par la régie des Espaces Verts. Leur tonnage peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction de l'importance des travaux d'entretien et de la pousse des végétaux, liée aux conditions climatiques. La quantité produite en 2015 a diminué de 4% par rapport à 2014.



Les cadavres d'animaux

La collecte des cadavres d'animaux, réalisée pour assurer l'hygiène publique, est confiée par la Ville à un prestataire qui doit assurer un traitement correct par des filières réglementaires. La prestation est facturée par forfait en fonction du nombre d'habitant.

Les déchets des activités de soins du secteur diffus

Le Centre Municipal de Santé fait collecter ses déchets d'activités de soins par un prestataire privé.

Pour les patients en auto-traitement, une liste des pharmacies reprenant les boîtes jaunes de stockage pour les déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants est disponible sur le site internet de la ville ou auprès du service environnement.

1.3.2- Traitement et valorisation

- Les déchets industriels banals sont dirigés, avec les ordures ménagères résiduelles, vers l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine et donc valorisés sous forme énergétique.
- Les enrobés de voirie sont pris en charge par le centre de valorisation de la société Emulithe à Villeneuve-le-Roi. Ils font l'objet d'une valorisation matière.
- Les boues de curage (177 tonnes) sont traitées par la société ECOPUR pour permettre une réutilisation du sable qu'elles renferment dans le cadre de travaux de terrassement ou de voirie.
- Les déchets verts des services sont collectés par la société TAIS (Véolia) dans le cadre d'un marché public puis acheminés sur un site de transfert (à Villeneuve-le-Roi) avant d'être compostés.
- Les déchets de voirie ultimes (gravats) sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique (classe II) de la SARM à Villeneuve-le-Roi ou en centre de classe III pour les inertes (gravats).

La Ville de Vitry-sur-Seine suit le devenir des déchets issus des activités des services. Dans le cadre des travaux de voirie, par exemple, des filières permettant l'épuration et la réutilisation des matériaux sont privilégiées. Les sables issus des boues de curage des réseaux d'assainissement sont dirigés vers une filière de ce type.

II- LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les objectifs de la Ville sont de maîtriser l'évolution des coûts de collecte et de traitement et d'éviter de faire supporter aux ménages le coût de la collecte et de l'élimination des déchets non ménagers.

2.1- Le mode d'exploitation

Le SYCTOM exerce, par délégation, la responsabilité de mettre en œuvre le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour ses adhérents.

La Ville fait réaliser, dans le cadre d'un marché de collecte, une partie des interventions de collecte à une entreprise prestataire. La majeure partie de la collecte des ordures ménagères reste prise en charge en régie par les services municipaux (Service Entretien-Exploitation).

Catégorie de collecte	Intervention en régie	Intervention par entreprise
Ordures ménagères	70 %	30 %
Collectes sélectives multimatériaux	60 %	40 %
Collectes du verre	0 %	100 %
Encombrants	67 %	33 %
Déchets toxiques	0 %	100 %
Marchés du centre-ville et du 8 mai 45	0 %	100 %
Déchets végétaux	0 %	100 %
Bornes d'apport volontaire (verre et papiers)	0 %	100 %
Dépôts sauvages (> 1 m ³)	80 %	20 %
Bornes propreté	67 %	33 %
Voirie-nettoisement	70 %	30 %

Répartition des modes d'exploitation de collecte des déchets ménagers et non ménagers en 2015 – service Environnement (source : service Entretien Exploitation)

Montant et durée du marché de collecte :

Prestations	Titulaire du marché	Durée du marché	Montant du marché de base
Collecte des Ordures ménagères résiduelles	Véolia	juillet 2014 – juin 2017	729 338 € HT
Collecte des emballages recyclables			156 730 € HT
Collecte du verre			408 066 € HT
Collecte et traitement des déchets verts			Collecte : 97 652 € HT / an Traitement : 50 € HT / t
Collecte des encombrants			1 100 € HT / jour
Collecte et traitement des déchets toxiques			Collecte : 591 € HT / demi-journée Traitement : 1,10 € HT / kg
Collecte des déchets électriques et électroniques			-

Le marché prévoit également la mise à disposition, selon les besoins de la ville, de bennes de collecte avec ou sans équipages.

2.2- Le coût du service et son financement

2.2.1- Les résultats 2015 du SYCTOM

Les dépenses de fonctionnement (347 millions d'euros) ont diminué de 9,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'exploitation ont représenté 60,7% des dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 5 % par rapport à 2014. Elles s'élèvent à 211 millions d'euros contre 201 millions d'euros en 2014. Cette hausse de 10 millions d'euros est principalement due aux surcoûts engendrés par le traitement de la collecte sélective en centres extérieurs durant les travaux de modernisation de la chaîne de tri à Romainville.

En 2015, le soutien du Syctom au profit des collectivités adhérentes s'est élevé à 125,89 € par tonne entrante de collecte sélective, auquel s'ajoutent le reversement des recettes du verre, le soutien des éco-organismes (Eco-Emballages, Ecofolio, Eco-Mobilier) ainsi que les aides complémentaires mises en place dans le cadre du nouveau dispositif d'accompagnement 2015-2020 du Syctom.

Avec un effectif de 113 agents, la masse salariale représente toujours 2 % des dépenses de fonctionnement du Syctom, soit 7 millions d'euros en 2015.

Les amortissements représentent environ 53 millions d'euros en 2015 et marquent une légère diminution par rapport à 2014 (56 millions). Leur niveau élevé assure un autofinancement abondant de la section d'investissement, favorable à une limitation de l'endettement du Syctom.

Les dépenses d'investissement (98,5 millions d'euros) ont augmenté de 195,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'équipement ont considérablement progressé en 2015. Plusieurs opérations importantes ont été mises en œuvre : modernisation de la chaîne de tri dans le centre à Romainville, lancement de la phase d'études du projet de reconstruction du centre à Ivry-Paris XIII, poursuite des études d'intégration urbaine et de traitement des fumées du centre à Saint-Ouen, démarrage des études de faisabilité du centre de tri à Paris XVII.

Les recettes d'investissement (114 millions d'euros) ont augmenté de 27,3 %. Elles proviennent essentiellement des amortissements.

Le désendettement du Syctom s'est intensifié en 2015, avec le remboursement annuel du capital (25,4 millions d'euros), mais également le remboursement anticipé de trois emprunts (9,2 millions d'euros).

Les charges financières du Syctom sont passées de 20,4 millions d'euros en 2014 à 19,4 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 1 million d'euros (- 5%) en raison de la diminution de l'encours de la dette et de taux variables toujours historiquement bas en 2015.

Les recettes de fonctionnement (365,5 millions d'euros) ont diminué de 8,1 %.

La part du produit de la redevance versée par les collectivités adhérentes au Syctom couvre 71,6 % des recettes.

Sur décision du Comité syndical du Syctom, la redevance a connu une baisse significative en 2015 de - 7%. Le tarif est ainsi passé à 6,37 €/hab et à 97,46 €/tonne déversée, la contribution de chaque collectivité étant calculée au prorata de sa population et de la quantité de déchets apportée au Syctom. Sous l'effet conjoint de la diminution des tarifs et du recul des tonnages en 2015, le produit de la redevance s'est établi à 261,8 millions d'euros contre 285,9 millions d'euros en 2014, soit une diminution de 8,3%.

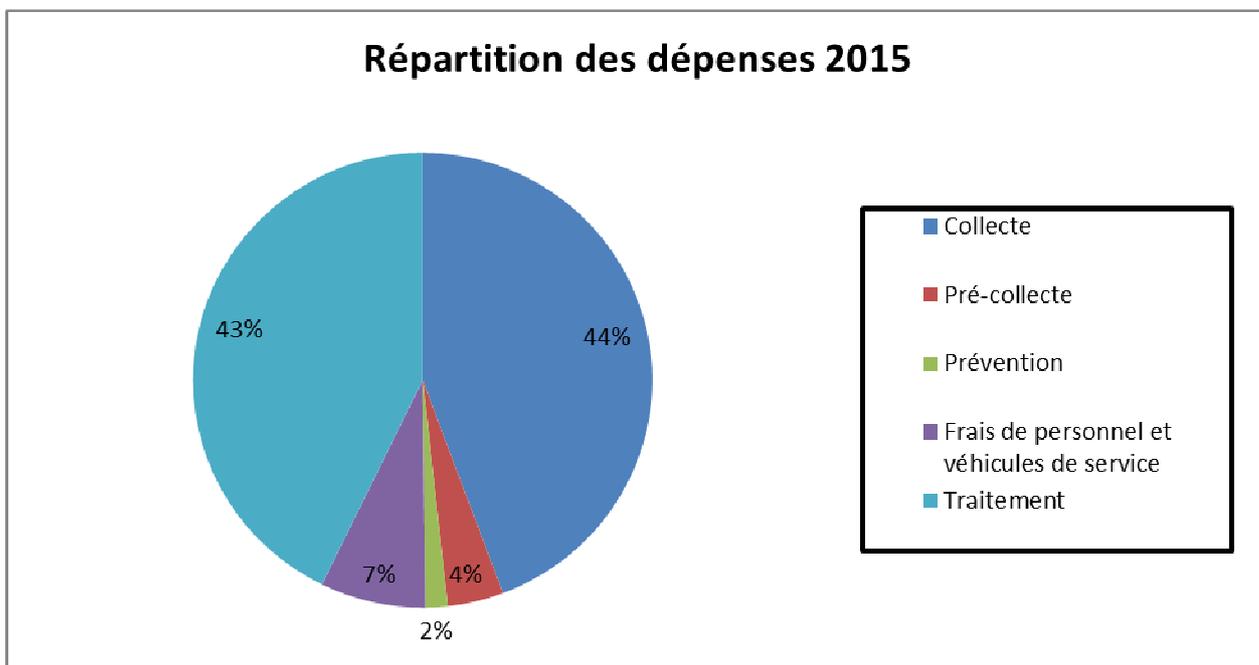
Les produits commercialisés recouvrent la vapeur et l'électricité issues des centres de valorisation énergétique et les différents matériaux issus du tri des collectes sélectives, des objets encombrants et de l'incinération des ordures ménagères. Les aides des éco-organismes correspondent aux soutiens versés par Eco-Emballages, Ecofolio, Eco-Mobilier et OCAD3E. Entre 2014 et 2015, les recettes ainsi générées ont évolué de 2,7 millions d'euros (85,8 millions d'euros contre 83,1 millions d'euros en 2014). Une augmentation qui s'explique par la progression de la vente de vapeur à la CPCU, la hausse de la valorisation matière liée aux tonnages croissants de collecte sélective, ainsi qu'une évolution favorable du soutien d'Eco-Emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Budget 2015	Dépenses en € TTC	Variation 2014-2015	Recettes en € TTC	Variation 2014 - 2015
Investissement	98 511 769	+ 195,1 % (+ 65 131 460 €)	113 852 831	+ 27,3 % (+ 24 398 993 €)
Fonctionnement	346 961 894	- 9,4 % (- 36 051 064 €)	365 557 283	- 8,1 % (- 32 279 182 €)

Budget du SYCTOM en 2015 – service Environnement (source : SYCTOM)

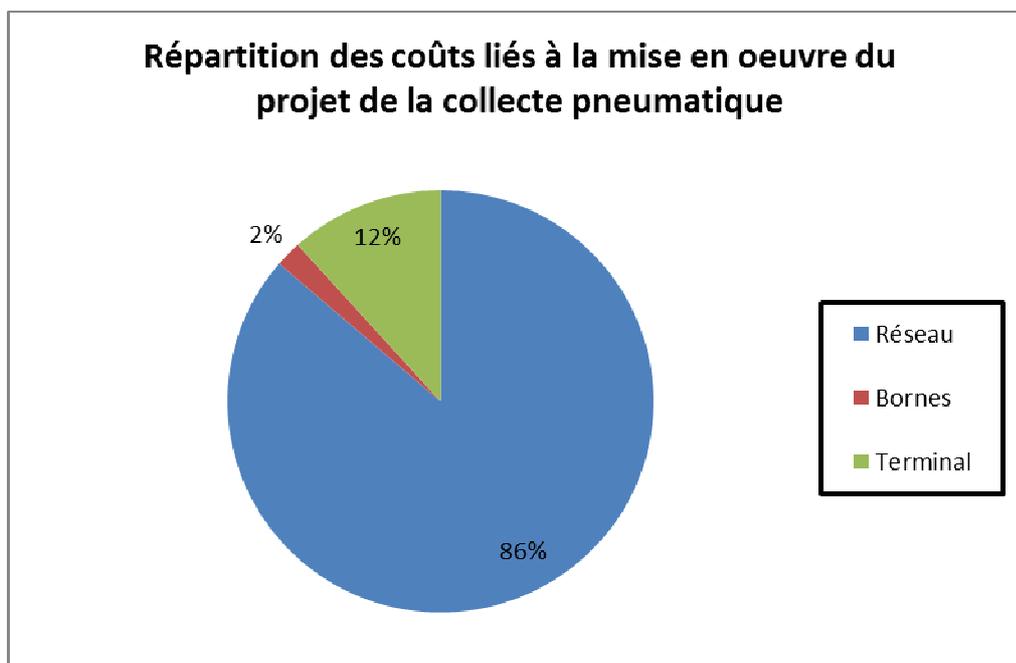
2.2.2- Les dépenses de la Ville de Vitry-sur-Seine

Les dépenses globales du service de gestion des déchets ménagers se sont élevées à environ **7 952 000 €** en 2015. Voir détails dans le tableau en annexe 1.



La participation (redevance) versée par la ville au SYCTOM a diminué de 4,5 % entre 2014 et 2015.

A ce montant, il convient d'ajouter la mise en œuvre du projet de collecte pneumatique qui s'élève à 5 030 000 € en investissement.

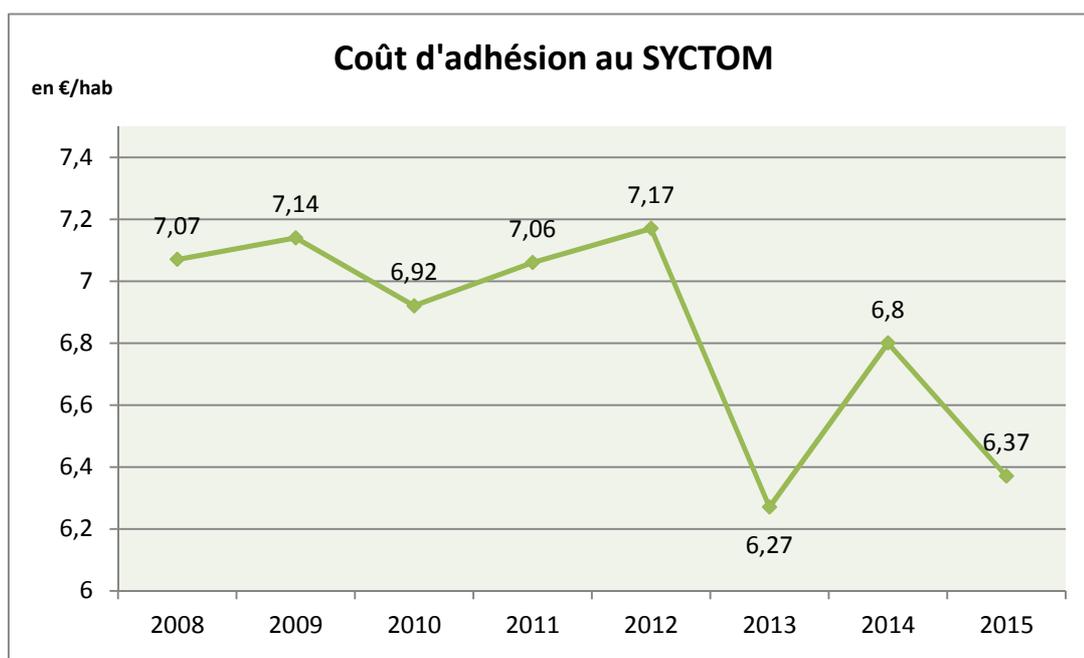


Dépenses de fonctionnement pour l'élimination des déchets ménagers

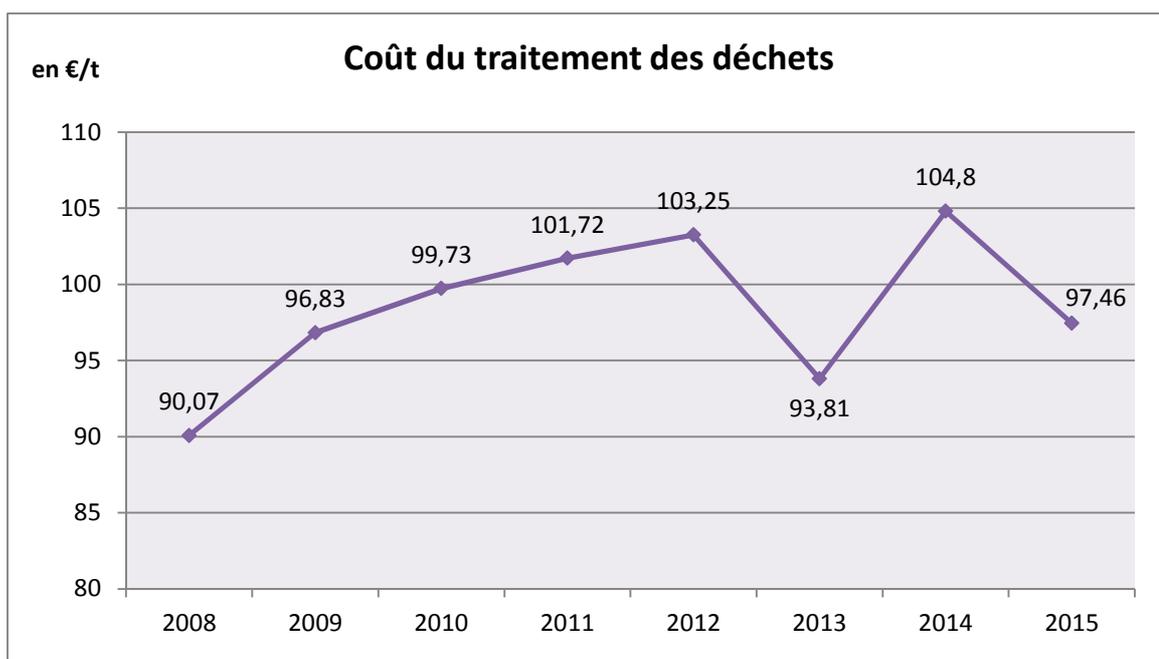
Les dépenses liées au traitement des déchets ménagers comprennent les participations versées au SYCTOM pour l'utilisation des unités d'incinération et de valorisation énergétique, des centres de tri et des déchetteries. Ce montant inclut une part calculée au nombre d'habitant et une part calculée selon les tonnages déversés. Dans le cadre du SYCTOM, les coûts supportés par les collectivités adhérentes sont ramenés à une valeur moyenne, tous types de déchets traités confondus et valables pour l'ensemble du périmètre couvert par le Syndicat.

Le montant du traitement des déchets calculé au prorata des tonnages déversés est en 2015 de 2,820 millions d'euros (- 3,4 % par rapport à 2014) et la participation au nombre d'habitants desservis s'élève à 565 975 € (- 4,5 % par rapport à 2014).

Tarif des redevances Syctom	Tarif 2015	Tarif 2014
Coût d'adhésion au SYCTOM (part habitant)	6,37 €/hab (- 6,3 %)	6,80 €/hab
Coût du traitement des déchets (part tonnages)	97,46 €/tonne (- 7 %)	104,80 €/tonne



Evolution des coûts d'adhésion versés au SYCTOM (part population) depuis 2008 (source : Syctom)



Evolution des coûts de traitement des déchets versés au SYCTOM (part population) depuis 2008 (source : Syctom)

Les coûts réels de traitement, pour le SYCTOM, présentent des écarts importants selon la catégorie de déchets prise en charge :

Filière de traitement	2015 (€ / tonne)	2014 (€ / tonne)	Evolution (%)
Incinération	92	89	+ 3,4
Enfouissement	96	103	- 6,8
Tri encombrants	98	98	/
Tri des collectes sélectives	276	248	+ 11,3

Le coût réel du traitement par les différentes filières pour le SYCTOM

Le coût net de traitement des collectes sélectives est passé de 107 €/t en 2014 à 140 €/t en 2015 soit une augmentation de 30,8 %.

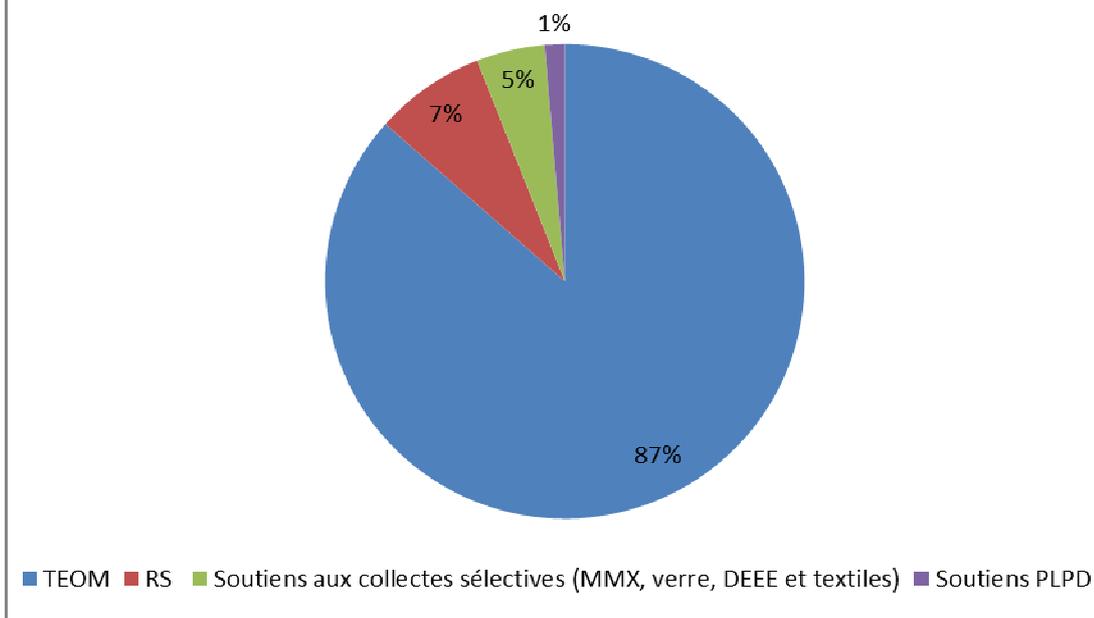
Le coût de traitement de la tonne incinérée et valorisée est en augmentation de 3,4 %.

2.2.3- Les sources de financement

2.2.3.1- Recettes de fonctionnement

Le service est essentiellement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance spéciale perçue pour la collecte des déchets industriels banals (DIB) et les recettes issues de la valorisation des matériaux triés en collecte sélective. Le budget général de la collectivité et les subventions perçues pour le développement des collectes sélectives complètent le budget (voir détails en annexe 1).

Répartition des recettes de fonctionnement 2015

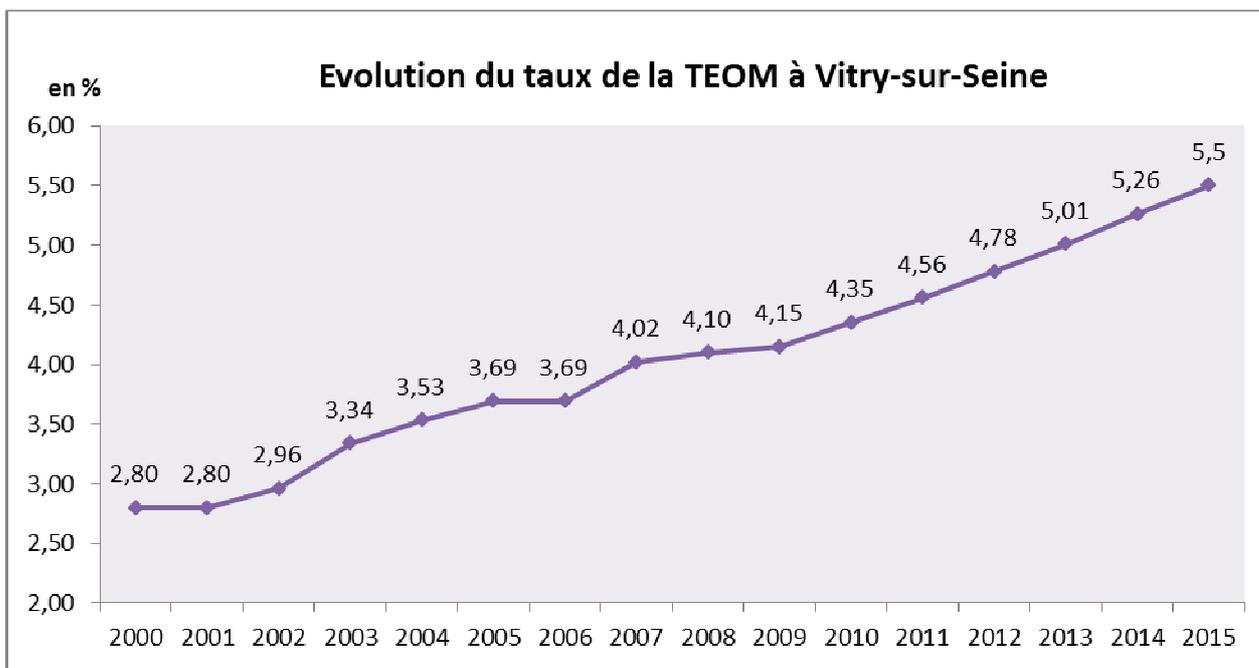


La TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct qui porte sur les immeubles assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est redevable par les propriétaires ou les usagers qui la répercutent, le cas échéant, de plein droit, sur les locataires. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est décidé, annuellement, par délibération du Conseil municipal, les services des Impôts étant chargés de procéder au recouvrement des sommes correspondantes. 19 907 redevables (entreprises ou particuliers) paient la TEOM à Vitry-sur-Seine.

Dans le cadre du financement de l'ouvrage collecte pneumatique, le taux de la TEOM est augmenté de 5% par an entre 2009 et 2017. Le taux de la collectivité reste cependant dans les plus faibles du département et de la région.

Le taux de la TEOM, fixé par la collectivité, est de **5,50 %** en 2015 (5,26 % en 2014). Le produit perçu en 2015 atteint **6 544 945 euros**.



La redevance spéciale

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et l'élimination des déchets industriels banals (DIB). La perception de cette redevance est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 pour les communes qui ont opté pour la TEOM et qui collectent les déchets banals des activités, assimilables aux ordures ménagères. Depuis 1993, la Ville met à la disposition des commerçants, artisans et industriels le souhaitant, un service de collecte et de traitement des DIB, moyennant une redevance assise sur le volume des bacs mis à disposition, la densité des déchets produits et les fréquences de collecte.

Les bases de calcul de la redevance (prenant en compte le matériel, la collecte et le traitement) sont fixées chaque année par délibération du Conseil Municipal.

La redevance spéciale perçue en 2015, pour **143 contrats** de collecte, atteint **567 138 euros** (+ 2,6 % par rapport à 2014 et 6 contrats en moins).

Le montant de la redevance annuelle est établi comme suit pour 2015

- ✓ Forfait fixe de 125,58 € (+ 5,98 € par rapport à 2014)
- ✓ Tarif pour une collecte hebdomadaire : 1,74 € par litre (+ 0,03 € par rapport à 2014)
- ✓ Tarif pour une collecte deux fois par semaine : 3,45 € par litre (+ 0,07 € par rapport à 2014)
- ✓ Tarif pour une collecte trois fois par semaine : 5,17 € par litre (+ 0,11 € par rapport à 2014)
- ✓ Tarif pour une collecte quatre fois par semaine : 6,88 € par litre (+ 0,14 € par rapport à 2014)
- ✓ Tarif pour une collecte cinq fois par semaine : 8,59 € par litre (+ 0,17 € par rapport à 2014)
- ✓ Tarif pour une collecte six fois par semaine : 10,31 € par litre (+ 0,21 € par rapport à 2014)

Les subventions

Les reversements issus de la collecte des déchets électriques et électroniques, des textiles, du tri des matériaux, de l'éloignement aux centres de tri, les subventions de communication sur la collecte sélective et les soutiens perçus pour le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) correspondent à 6 % du montant total des recettes (voir détails en annexe 1).

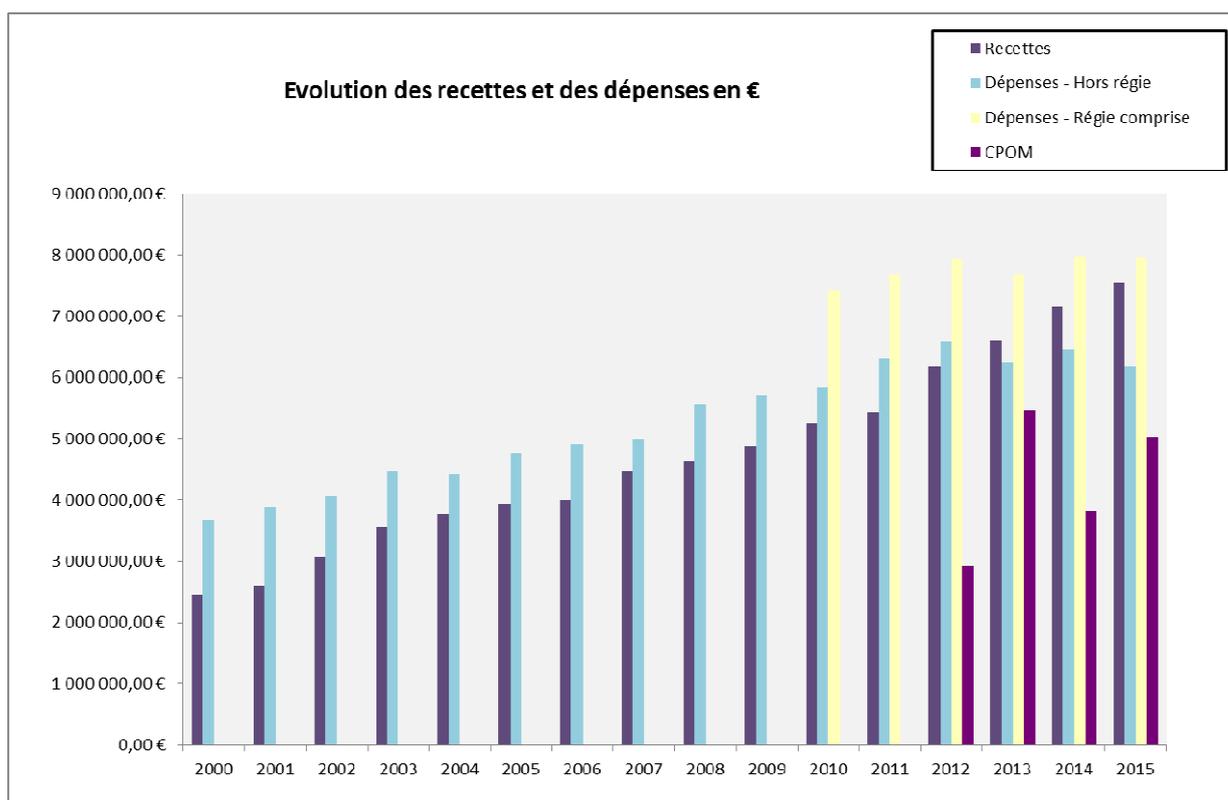
2.2.3.2- Recettes d'investissement

Il s'agit des subventions touchées dans le cadre de la mise en œuvre du projet de collecte pneumatique. Aucune subvention n'a été perçue en 2015.

2.2.4- Bilan 2015

Dépenses en € TTC	Variation 2014-2015	Recettes en € TTC	Variation 2014-2015
12 982 159	+ 10 %	7 563 650	+ 5,6 %

Montant annuel des dépenses et des recettes du service de collecte et de traitement de la Ville de Vitry-sur-Seine en 2015



Evolution des dépenses et recettes du service de collecte et de traitement de la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 (source : service Recettes et Entretien-Exploitation)

Cette forte progression des dépenses globales du service de gestion des déchets s'explique par l'intégration des coûts de travaux collecte pneumatique.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Principales actions réalisées en 2015 par la ville :

- Collecte pneumatique :
 - ✓ 1^{er} semestre 2015 : pose du réseau dans les rues Constant Coquelin, 11 novembre 1918, Camille Blanc (sud) et Bourgogne
 - ✓ Mars 2015 : fin des travaux de construction du terminal de collecte
 - ✓ 29 juin : mise en service du terminal de collecte et des 800 logements de la résidence Ogif
 - ✓ Campagne de communication autour de la mise en service : porte à porte à partir de mi-mai (80% des locataires Ogif rencontrés), réunions publiques en partenariat avec le centre social Les portes du Midi, présence des animateurs déchets autour des bornes les 1^{er} mois de mise en service, apposition d'étiquettes de consignes de tri sur les bornes
 - ✓ 4^{ème} trimestre : démarrage des travaux de pose du réseau sur la rive Est de la RD5 (entre la rue Voltaire prolongée et le terminal de collecte) et pose du réseau dans la rue Albert Thomas, la rue Camille Blanc (au sud de la rue Louis Marchandise) et dans la copropriété du 182, avenue Rouget de Lisle
 - ✓ Décembre : envoi d'un questionnaire de satisfaction aux locataires de l'Ogif

- Programme Local de Prévention des Déchets :
 - ✓ Poursuite des distributions de composteurs et lombricomposteurs pour l'habitat individuel :
 - 5 séances de formation / distribution collective organisées
 - 6 distributions en porte-à-porte
 - 266 composteurs et lombricomposteurs distribués
 - ✓ Poursuite du développement du compostage collectif :
 - Suivi des 7 résidences installées depuis 2012
 - Installation de 4 nouvelles résidences en 2015
 - ✓ Mise à disposition d'autocollants Stop-pub : 1 478 autocollants distribués
 - ✓ Suppression des gobelets jetables lors des manifestations communales (Fêtes du Lilas)
 - ✓ Poursuite du développement de la collecte des textiles, linges de maison et chaussures en apport volontaire (123 tonnes collectées)
 - ✓ Eco-exemplarité :
 - Mise en place d'un partenariat avec la référente développement durable : définition d'un programme d'actions pour 2016
 - Poursuite du groupe de travail achats responsables
 - Mise en place à l'hôtel de ville de machines à café acceptant les tasses
 - ✓ Promotion du réemploi (mise en service du site www.recup-id.fr par le Sycdom)
 - ✓ Proposition d'une action de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école Marcel Cachin pour 2016
 - ✓ Démarrage de l'opération Eco-défis sur les marchés en partenariat avec la CCI et la CMA

- Poursuite des visites des ambassadeurs développement durable avec l'association PEVM (Partenariat Emploi Ville et Médiation) sur des sites SEMISE, OPH et VALOPHIS (1 500 logements au total)

- Suivi des points de collecte pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans l'habitat collectif
- Développement de collectes solidaires des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) de quartier en partenariat avec Eco-Systèmes
- Réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour la mise en place de déchetteries mobiles
- Etude sur la généralisation du tri à tous les bâtiments communaux
- Sensibilisation des Vitriots à la prévention et au tri des déchets via des visites en porte-à-porte par les animateurs déchets avec remise de documentations et sacs de pré-collecte (924 foyers sensibilisés en 2015)
- Visite des locaux déchets par les animateurs déchets avec, si nécessaire, remise en place de la signalétique relative aux consignes de tri
- Communication : mise en œuvre du plan de communication (articles dans Vitry Hebdo, Le Mensuel, affichage dans les abribus ...), stands de sensibilisation, mise à jour du mémo tri (diffusion via le Mensuel)...
- Suivi du tri à l'hôtel de ville et dans les bâtiments communaux équipés
- Suivi du tri dans les 2 écoles pilotes (J. Verne et Montesquieu)
- Animations lors des pauses méridiennes par les animatrices déchets sur le tri dans les écoles élémentaires
- Appel à projets « Plan d'Amélioration de la Collecte » d'Eco-Emballages :
 - ✓ 31 mai 2015 : envoi d'un dossier de candidature
 - ✓ 9 décembre 2015 : approbation du « Contrat d'amélioration de la collecte » qui fixe les engagements des 2 parties, les projets retenus et la participation financière d'Eco-Emballages par le Conseil Municipal pour les 4 projets retenus :
 - mise en place de colonnes à verre aériennes
 - amélioration de la desserte en habitat collectif : mise en place de 3 bornes enterrées dans la ZAC Rouget de Lisle pour la collecte du verre
 - sensibilisation des habitants par des ambassadeurs du tri
 - renforcement de la communication aux habitants

Principaux projets de la ville pour l'année 2016 :

- Collecte pneumatique :
 - ✓ 1^{er} février : mise en service du système dans le groupe Valophis rue Albert Thomas et la copropriété du 182, avenue Rouget de Lisle (environ 420 logements au total) et campagne de communication associée : porte à porte par les animateurs déchets à partir de décembre 2015, présence des animateurs déchets autour des bornes les premières semaines ...

- ✓ Poursuite des travaux de pose du réseau :
 - 1^{er} semestre :
 - réalisation des 3 traversées de la RD5 pour le raccordement de la rive Ouest de la ZAC Rouget de Lisle et du secteur Commune de Paris au terminal de collecte
 - avenue du 8 mai 1945 (entre les rues Camille Blanc et Ampère)
 - rue Ampère (entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue Camille Blanc)
 - raccordement de la crèche du 8 mai 1945 (pose du réseau et du point de collecte)
 - 2nd semestre :
 - pose du réseau et des points de collecte dans la rue Camille Blanc, entre rue Louis Marchandise et Camille Groult
 - poursuite des travaux de pose du réseau sur la rive Est de la RD5
 - pose du réseau et des chambres de vannes sur la rive Ouest de la RD5 (entre la rue Watteau et la crèche Rouget de Lisle)
 - Fin d'année : mise en service des points de collecte suivants :
 - avenue du 8 mai 1945
 - rue Ampère (dont groupe Semise)
 - crèche du 8 mai 1945
- Programme Local de Prévention des Déchets :
 - ✓ Poursuite des actions listées ci-dessus
 - ✓ Poursuite des distributions de composteurs pour l'habitat individuel
 - ✓ Mise en place du plan d'actions d'éco-exemplarité avec la référente développement durable
 - ✓ Etude de faisabilité pour la création d'une déchetterie communale associée à une ressourcerie
 - ✓ Mise en place d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école Marcel Cachin
- Poursuite des visites des ambassadeurs développement durable avec l'association PEVM (Partenariat Emploi Ville et Médiation) sur des sites SEMISE et LOGIREP (objectif : 750 logements).
- Etude en partenariat avec le SidoResto pour le développement du tri des déchets (papiers, emballages et biodéchets)
- Sensibilisation des Vitriots à la prévention et au tri des déchets via des visites en porte à porte et des stands de sensibilisation par les animateurs déchets de la ville.
- Visite des locaux déchets par les animateurs déchets avec, si nécessaire, remise en place de la signalétique relative aux consignes de tri
- Réunion du groupe de travail Ville – Bailleurs – Amicales de locataires
- Secteur NPRU : lancement d'une étude pour la mise en place de collectes en apport volontaire (collecte pneumatique fixe ou mobile et/ou points d'apport volontaire enterrés 3 flux)
- ZAC OIN (Gare Ardoines et Seine-Gare Vitry) : en partenariat avec l'EPA ORSA, élaboration du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour la réalisation d'une

étude comparative des 3 modes de collecte des déchets ménagers et assimilés (porte à porte avec bacs roulants, points d'apport volontaire enterrés, collecte pneumatique)

- Lancement d'une étude de redéfinition des secteurs de collecte et d'optimisation des collectes en porte à porte
- Plan d'Amélioration de la collecte : démarrage des actions
 - ✓ Acquisition de 11 colonnes à verre aériennes (secteurs collecte pneumatique)
 - ✓ Attribution du marché de fourniture – pose - entretien de conteneurs enterrés par l'EPT 12 (Etablissement Public Territorial)
 - ✓ Relance du tri dans l'habitat collectif :
 - Diagnostic des locaux déchets :
 - Collectifs de moins de 10 logements : réalisation par les animateurs déchets
 - Grands collectifs : prestation de service
 - Communication en porte à porte : désignation du prestataire
 - ✓ Campagne de communication des déchets :
 - Réalisation d'un Guide des déchets
 - Réalisation d'une campagne d'affichage dans les abribus
 - Réalisation de panneaux bennes
 - Révision du mémotri et du sac de précollecte : refonte des visuels
- Tri dans les bâtiments communaux :
 - ✓ Mise en place du tri dans les écoles élémentaires Makarenko et Paul Langevin
- Elaboration d'un plan de communication (articles dans Vitry Hebdo, Le Mensuel, affichage dans les abribus...)

Projets et perspectives du Syctom :

- Augmenter le rendement des unités d'incinération, moderniser en continu les équipements, développer les capacités de recyclage et l'adaptation des centres de tri aux consignes de tri élargies
- Promouvoir l'économie circulaire en intensifiant le recyclage des déchets pour limiter le gaspillage des ressources et les impacts environnementaux et en faire un nouveau levier de croissance économique
- Anticiper la montée en puissance des biodéchets en soutenant les expérimentations de collecte séparative sur le territoire et rechercher de nouvelles solutions de traitement
- Encourager la réduction et le tri des déchets à travers le plan d'accompagnement 2015 – 2020
- Recourir aux transports alternatifs

ANNEXE 1

Dépenses 2015

❖ *Collecte traditionnelle en bacs :*

	2015	2014	Variation	Commentaires
Collecte				
Ordures ménagères				
Collecte prestataire	800 437,56 €	891 234,89 €	- 9,66 %	
Collecte régie	1 203 173,01 €	1 050 012,41 €	15,15 %	
Emballages et journaux-magazines				
Collecte prestataire (porte-à-porte)	170 247,96 €	183 636,28 €	- 7,29 %	
Collecte régie (porte-à-porte)	360 195,84 €	295 850,22 €	21,75 %	
Vidage des colonnes journaux-magazines	4 801,50 €	4 855,00 €	- 1,10 %	
Verre				
Collecte prestataire (porte-à-porte)	443 261,39 €	478 120,45 €	- 7,29 %	
Location/maintenance et vidage des colonnes à verre	17 244,92 €	17 146,60 €	0,57 %	
Réception et transfert du verre (sur site du verrier)	12 400,00 €	11 065,54 €	12,06 %	
Encombrants				
Collecte prestataire	106 915,46 €	118 103,66 €	- 9,47 %	
Collecte régie	204 940,36 €	172 662,44 €	18,69 %	
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)				
Collecte des DEEE	0,00 €	0,00 €	/	
Déchets verts				
Collecte/traitement déchets verts des ménages	123 671,84 €	175 136,85 €	- 29,39 %	Modification des fréquences de collecte en fonction de la saisonnalité
Déchets toxiques des ménages				
Collecte/traitement des déchets toxiques des ménages	53 015,97 €	94 016,29 €	- 43,61 %	Passage de 4 prestations mensuelles à 2 à partir de mai 2015
Géolocalisation des bennes				
Formation, location et maintenance du logiciel	7 668,00 €	/	/	

Sous-total collecte par prestataire	1 775 977,21 €	1 973 315,66 €	- 12,23 %	<i>Diminution liée aux nouveaux prix du marché de collecte</i>
Sous-total collecte en régie	1 768 309,21 €	1 518 525,07 €	16,95 %	<i>Nouvelles données prises en compte dans le calcul</i>
Sous-total collecte	3 507 973,81 €	3 491 840,63 €	0,46 %	
Pré collecte				
Acquisition bacs ordures ménagères	68 141,90 €	78 637,35 €	- 13,35 %	
Acquisition bacs collecte sélective	32 249,41 €	34 656,53 €	- 6,95 %	
Maintenance bacs ordures ménagères et suivi informatique	126 000,00 €	123 500,00 €	2,02 %	
Maintenance bacs collecte sélective	80 000,00 €	80 000,00 €	0 %	
Acquisition sacs déchets verts	5 800,00 €	2 902,20 €	99,85 %	
Sous-total pré-collecte	312 191,31 €	319 696,08 €	- 2,35 %	
Autres frais d'exercice de la compétence				
Etudes	0,00 €	11 520,00 €	- 100 %	
Communication	10 085,04 €	20 926,68 €	- 51,81 %	
Prévention	124 890,40 €	110 670,73 €	12,85 %	
Frais de personnel et véhicules de service	585 988,07 €	510 251,55 €	14,84 %	
Fluides HdV et CTM	25 311,00 €	/	/	
Sous-total autres frais	746 274,51 €	653 368,96 €	14,22 %	
Total collecte traditionnelle	4 566 439,63 €	4 464 905,67 €	2,27 %	

❖ Collecte pneumatique :

	2015	2014	Variation
Etudes	0,00 €	29 345,62 €	- 100,00 %
Communication	11 611,84 €	0,00 €	/
Travaux			
Réseau	4 317 983,42 €	1 555 467,79 €	+ 177,60 %
Bornes	99 237,42 €	17 767,82 €	+ 458,53 %

Terminal	585 292,54 €	2 220 169,97 €	- 73,64 %
Fonctionnement du système			
Consommation en eau et électricité	0,00 €	0,00 €	/
Entretien - Maintenance	0,00 €	0,00 €	/
Rotation des caissons	15 960,00 €	0,00 €	/
Total collecte pneumatique	5 030 085,72 €	3 822 751,20 €	+ 31,58 %

❖ Traitement :

	2015	2014	Variation
Redevance Sycotm	565 974,50 €	592 565,60 €	- 4,49 %
Traitement Sycotm	2 819 658,89 €	2 917 758,49 €	- 3,36 %
Total traitement	3 385 633,39 €	3 510 351,09 €	- 3,55 %

❖ Récapitulatif 2015 :

	2015	2014	Variation
<i>Collecte traditionnelle en bacs</i>	4 566 439,63 €	4 464 905,67 €	+ 2,27 %
<i>Traitement</i>	3 385 633,39 €	3 510 351,09 €	- 3,55 %
Sous-total collecte traditionnelle et traitement	7 952 073,02 €	7 975 256,76 €	- 0,29 %
<i>Collecte pneumatique</i>	5 030 085,72 €	3 822 751,20 €	+ 31,58 %
TOTAL DEPENSES	12 982 158,74 €	11 798 007,96 €	+ 10,04 %

Recettes 2015

❖ Recettes de fonctionnement :

	2015	2014	Variation
Contribution des usagers			
TEOM	6 544 945,00 €	5 995 354,00 €	9,17 %
Redevance spéciale (DIB)	567 137,77 €	552 913,06 €	2,57 %
Sous-total contribution des usagers	7 112 082,77 €	6 548 267,06 €	8,61 %
Soutien aux collectes sélectives et communication associée			
Soutien collectes sélectives (SYCTOM)	260 199,52 €	263 581,00 €	- 1,28 %
Soutiens verre trié (Eco-Emballages)	6 324,00 €	6 293,00 €	0,49 %
Recettes verre (St Gobain)	22 510,00 €	22 302,00 €	0,93 %
Soutien collecte D3E (Eco-Systèmes)	27,05 €	5 030,00 €	- 99,46 %
Soutien communication TLC	8 637,50 €	8 637,50 €	/
Soutien Eco-Mobilier (2013)	12 882,07 €	/	/
Subventions pour communication (Eco-Emballages)	5 168,00 €	5 096,00 €	1,41 %
Soutiens Amb tri (reversement Eco-Emb)	14 757,00 €	14 640,00 €	0,80 %
Soutien suppl SYCTOM Amb tri	9 045,00 €	8 986,00 €	0,66 %
Soutien suppl SYCTOM à la perf recyc verre	884,00 €	853,00 €	3,63 %
Aide suppl SYCTOM à la qualité des CS	9 317,00 €	9 235,00 €	0,89 %
Eloignement centre de tri pour les encombrants	0,00 €	0,00 €	/
Sous-total collectes sélectives	349 751,14 €	344 653,50 €	1,48 %
Soutien au Programme Local de Prévention des Déchets et communication associée			
Revente composteurs individuels	2 660,00 €	2 350,00 €	13,19 %
Soutien ADEME PLPD	99 156,02 €	99 156,02 €	/
Soutien SYCTOM SERD	0,00 €	0,00 €	/
Sous-total PLPD	101 816,02 €	101 506,06 €	0,31 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 563 649,93 €	6 994 426,58 €	8,14 %

❖ Recettes d'investissement :

	2015	2014	Variation
Subvention CPOM	0,00 €	169 038,00 €	- 100,00 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	169 038,00 €	- 100,00 %

❖ Récapitulatif 2015 :

	2015	2014	Variation
<i>Fonctionnement</i>	7 563 649,93 €	6 994 426,58 €	8,14 %
<i>Investissement</i>	0,00 €	169 038,00 €	- 100,00 %
TOTAL RECETTES	7 563 649,93 €	7 163 464,58 €	5,59 %

*Définitions :

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

TLC : textile, linge de maison et chaussure

CS : collecte sélective

DIB : déchets industriels banals (déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères)

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

HdV : Hôtel de Ville

CTM : Centre Technique Municipal

ANNEXE 2

Bilan communication 2015 (hors collecte pneumatique)

Cibles	Nature des outils	Actions menées
Tout Public	Presse Communale	Articles divers sur les déchets dans différents supports de la presse municipale : Vitry Le Mensuel, L'Hebdo, site internet, Journaux Electroniques d'Information, Journal Interne « Contacts ».
Tout Public	Presse Communale	Fiches Pratiques sur diverses thématiques déchets dans Vitry Hebdo à raison d'une fiche pratique par mois (13 fiches diffusées).
Tout Public	Page Web	Mise à jour de la page déchets du site internet de la ville : prévention et tri.
Tout public	Campagne d'affichage	Communication sur les bennes de collecte. Panneaux déclinés en 5 thématiques : tri emballages D3E, dépôts sauvages, déchets toxiques, encombrants.
Enfants	Aide-mémoire	Conception et impression d'un mémo-tri, autocollants à apposer sur les corbeilles jaunes dans le cadre de la mise en place du tri dans les écoles.
Tout Public	Support de Communication	Conception et impression de 6 panneaux "Jeu du Tri" identifiant les différents contenants de pré-collecte.
Personnel Communal	Sensibilisation / Aide-Mémoire / Information	Suivi de sites de bâtiments communaux « trieurs » des déchets de bureau : sensibilisation des agents communaux de l'Hôtel de Ville, Direction Architecture, Direction Espaces Verts et Comité d'Œuvres Sociales.
Habitat Collectif	Sensibilisation et Support de Communication	Sensibilisation sur les consignes de tri : animation en pied d'immeuble dans plusieurs collectifs durant l'année.
Habitat Collectif	Sensibilisation et Support de Communication	Sensibilisation sur le Tri des déchets : 1500 logements ciblés dans le cadre d'un marché public avec l'association PEVM. Visite à domicile d'un Ambassadeur Développement Durable. Remise de supports de communication : sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri, livret « Les Bons Gestes » sur le tri des déchets. Proposition d'un stop pub. Conception et impression d'affiches à apposer dans les halls des immeubles pour informer de la date de passage.
Habitat Collectif	Sensibilisation et Support de Communication	Sensibilisation sur la prévention des déchets et le tri des déchets dans les habitats ciblés géographiquement par rapport à des circuits de collecte : 924 médiations réalisées. Visite à domicile de deux animatrices déchets. Remise d'outils

		de communication divers : dépliants thématiques, mémo tri, sac de pré-collecte, info sur les bornes de collecte de textiles implantées dans la ville. Apposition d'affiches dans les locaux propreté et autocollants consignes de tri sur les bacs de collecte. Mise en place du mémo tri face recto et face verso dans chaque hall d'entrée.
Enfants	Sensibilisation	Animations autour d'ateliers sur le tri sélectif pendant les pauses méridiennes dans les écoles élémentaires Diderot, Jean Moulin, Paul Eluard, Jean Jaurès, Marcel Cachin.
Enfants / Adolescents	Sensibilisation	Sensibilisation sur la prévention des déchets : action menée avec les centres de loisirs primaires autour du jeu Mission Zéro déchet d'octobre à décembre.
Enfants	Sensibilisation	Spectacle "Bienvenue dans ma poubelle" sur la prévention et le tri des déchets à destination des centres de loisirs primaires le 4 novembre : 300 enfants sensibilisés.
Enfants / Adolescents	Sensibilisation	Sensibilisation sur le tri des déchets au Centre de quartier du Port à l'Anglais le 18 novembre.
Enfants / Adolescents	Stand d'information/ d'animation	Dans le cadre du projet éco-citoyenneté au Centre Social Balzac : ateliers d'animation sur les consignes de tri et sensibilisation à la pratique du compostage domestique les 17, 24 et 25 février : 44 enfants /adolescents sensibilisés.
Enfants / Adolescents / Adultes	Stand d'information/ d'animation	Ateliers d'animation sur les consignes de tri et la prévention des déchets au Centre Social « Espace Les Monis » le 10 août : 20 enfants /adolescents sensibilisés et le 14 octobre : public adultes.
Tout Public	Stand d'information/ d'animation	Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets : sensibilisation plusieurs fois dans l'année sur les 2 marchés aux comestibles : marché du Centre-Ville Eglise le mercredi et marché du 8 mai 1945 le jeudi. Thèmes abordés : pratique du Compostage Domestique les 15 et 16 avril et 4 et 5 novembre; lutte contre le Gaspillage Alimentaire les 16 et 17 septembre ; Réemploi des déchets les 14 et 15 octobre ; Toxicité et Nocivité des déchets le 17 décembre.
Lycéens	Evènementiels	Stand d'information/d'animation sur le tri des déchets pendant les portes ouvertes du lycée Jean Macé le 6 et 7 mars.
Enfants / Adolescents	Evènementiels	Tenue d'un stand sur le tri et la prévention des déchets lors de la Fête du Lilas le 30 mai : différents ateliers sur le

		Réemploi/Réutilisation de déchets et animation autour du jeu du tri.
Tout public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur le tri et la prévention des déchets lors de la Fête de l'Environnement du Centre Socio-Culturel "Les portes du Midi" le 03 juin. Remise de supports de communication : mémo tri, dépliants thématiques déchets, stop pub...
Tout Public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur la prévention des déchets dans le cadre de la « Fête des Jardins » le 26 septembre : sensibilisation à la pratique du Compostage Domestique.
Enfants / Adolescents	Evènementiels	Tenue d'un stand sur le tri des déchets pendant le Festival Vitry'Mômes le 27 septembre : animation ludique et pédagogique autour de plusieurs ateliers rappelant les consignes et redonnant du sens au geste de tri.
Tout Public	Evènementiels	Tenue d'un stand sur la prévention des déchets dans le cadre des « Rendez-vous des Mains Vertes » les 3 et 4 octobre : sensibilisation à la pratique du Compostage Domestique.
Tout Public	Evènementiels	Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets : tenue d'un stand sur le Réemploi des déchets pendant le marché du Centre-Ville Eglise le 25 novembre ; animation au centre commercial Simply Market sur la lutte contre le Gaspillage Alimentaire le 21 et 26 novembre.
Tout Public	Evènementiels	« Journée Citoyenne de Ramassage des déchets » au centre de quartier du Plateau le 29 novembre.
Tout Public	Evènementiels	Dans le cadre de la clôture du Plan Climat : tenue d'un stand sur la prévention des déchets. Thèmes abordés : lutte contre le Gaspillage Alimentaire, Réemploi des déchets le 10 décembre.
Tout Public	Evènementiels	Dans le cadre de l'exposition « Nature en ville » à la Maison des projets : tenue d'un stand sur la prévention des déchets le 16 décembre. Thème abordé : sensibilisation à la pratique du Compostage Domestique.
Tout Public	Information	Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

ANNEXE 3

Bilan des actions menées par les ambassadeurs développement durable sur la période mars 2015 – février 2016 :

1. Contexte

Cette démarche vise à sensibiliser les locataires du parc social aux éco gestes sur les thèmes suivants :

- ✓ Consommation d'eau
- ✓ Economie d'énergie
- ✓ Prévention et tri des déchets

Des interventions sont prévues au domicile de chaque locataire, d'une durée d'environ 30 minutes.

Lors de cet échange, un dépliant rappelant ces éco gestes est remis au locataire ainsi qu'un sac de pré-collecte, un ou deux mousseurs réducteurs de débit (un pour la cuisine et un pour la salle de bain) et une ampoule basse consommation d'énergie.

Ces interventions sont réalisées par l'association PEVM (Partenariat, Emploi, Ville et Médiation) dans le cadre d'un marché public signé avec la ville.

Les interventions sont préparées en partenariat avec les bailleurs de la ville qui financent les mousseurs réducteurs de débit et les ampoules basse consommation d'énergie.

2. Résultats et analyse par site

2.1. OPH

DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine				
<u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u>		<u>OPH</u>		
		Période d'intervention du 23/03/2015 au 28/08/2015		
Lucien Français : 23/03/2015 au 15/05/2015 Clos Langlois : 27/04/2015 au 01/07/2015 Camille Groult : 06/07/2015 au 28/08/2015				
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré tri distribués	Taux de pénétration
801	624	177	624	80 %

2.2. Valophis Habitat

DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine				
<u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u>		<u>Valophis Habitat</u>		
		Période d'intervention du 01/09/15 au 30/11/15		
7, avenue de la Commune de Paris : 01/09/2015 au 30/09/2015 Les Montagnes : 01/10/2015 au 30/11/2015				
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré tri distribués	Taux de pénétration
446	315	131	315	71 %

2.3. Semise

DISPOSITIF DEVELOPPEMENT DURABLE Vitry-sur-Seine				
<u>RECAPITULATIF DES VISITES DE MEDIATION</u>		<u>Semise</u>		
		Période d'intervention : 21/12/2015 au 08/02/2016		
Camille Groult – Allée du Mail				
Nombre de logements ciblés	Nombre de visites effectuées	Nombre de locataires absents / refus de médiation	Nombre de sacs de pré-tri distribués	Taux de pénétration
234	196	38	196	84 %

3. Bilan :

Sur cette quatrième année de mise en œuvre de l'action des ambassadeurs développement durable, 1 481 logements étaient visés et 1 135 ont été sensibilisés soit 76,6 % des foyers.

ANNEXE 4

Bilan des actions menées par les animateurs déchets sur la période janvier 2015 – décembre 2015 :

Missions	2015
Porte-à-porte (sensibilisation au tri)	924 médiations
Suivis de collecte (contrôles qualité des collectes sélectives)	0 jour d'intervention
Visites locaux déchets (locaux D3E compris)	14 jours d'intervention
Animations	24 jours d'intervention
Animations pendant les pauses méridiennes sur le tri sélectif	36 jours d'intervention
Accueil téléphonique	86 appels par mois en moyenne
Suivi du tri à l'hôtel de ville	3 jours d'intervention
Mise en place du tri dans les bâtiments communaux	4 jours d'intervention
Formation des agents d'entretien de la société K2 Propreté	2 jours d'intervention
Collecte pneumatique : information travaux	7 jours d'intervention
Contrôles qualité des collectes de verre	1 campagne de suivi (1 jour d'intervention)
Distribution de composteurs (porte-à-porte ou distributions collectives)	10 jours d'intervention
Formations individuelles au compostage	1 intervention
Suivi des sites de compostage collectif	6 jours d'intervention

RÉALISATION DU RAPPORT ANNUEL

Elue en charge du secteur propreté et collecte des déchets ménagers :

Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, 1^{ère} adjointe au Maire

Rédaction du rapport:

Service Environnement / Secteur Déchets, Ville de Vitry-sur-Seine

Sources utilisées :

- Rapport d'activité 2015 du SYCTOM
- Données fournies par les services Exploitation-Entretien et Comptabilité de la Direction Voirie - Environnement
- Données fournies par la Direction des Services Financiers de la Ville



2010



Le Label **QualiTri** a été attribué par l'ADEME et ECO-EMBALLAGES à :

COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

Pour la qualité de son service public de collecte visant à satisfaire les usagers, maîtriser les coûts, réduire les impacts environnementaux et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Philippe Van de Maele,
Président de l'ADEME

Eric Brac de La Perrière,
Directeur Général d'ECO-EMBALLAGES

